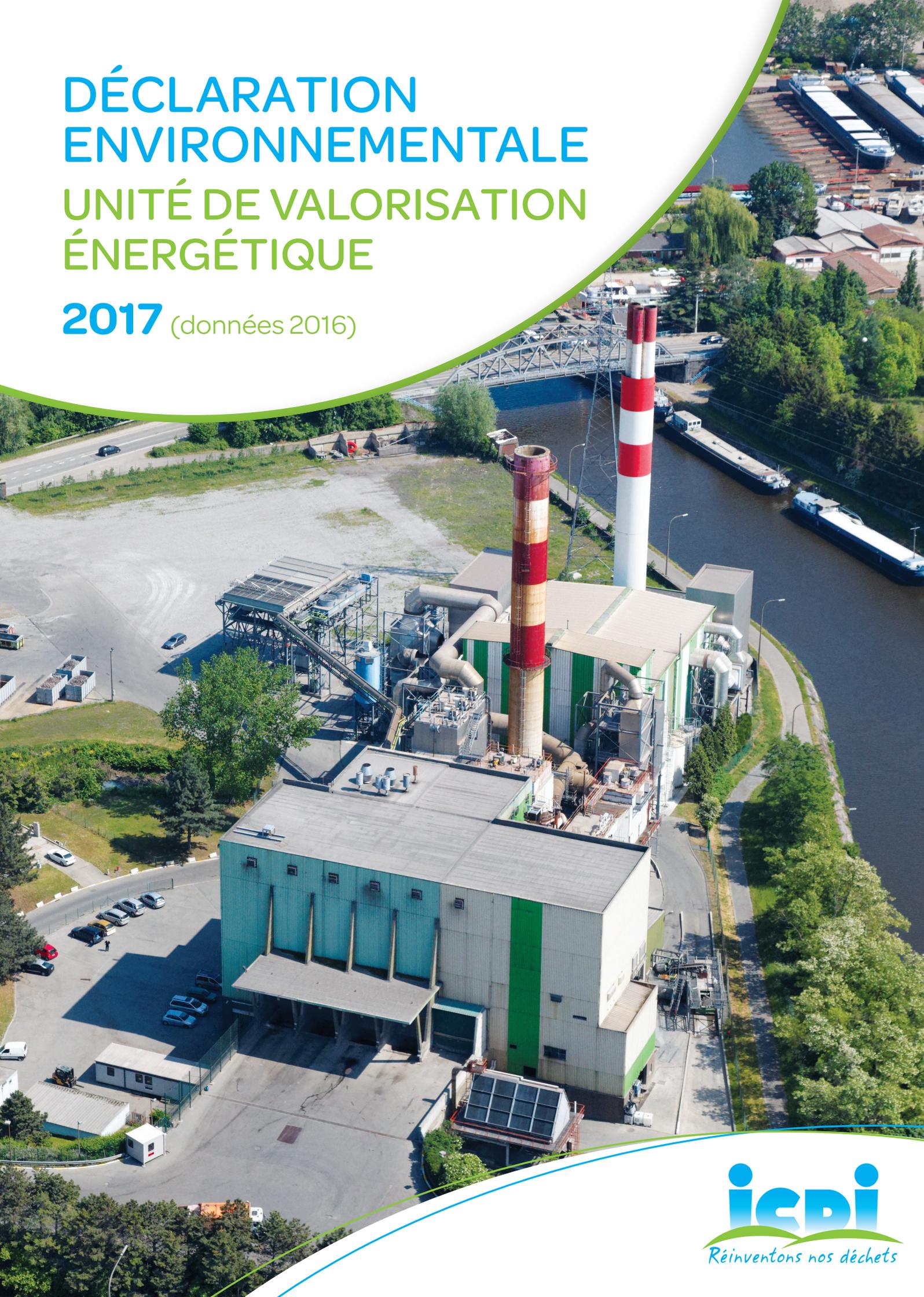


# DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

**2017** (données 2016)





# Préface

Au travers de la présente Déclaration environnementale, l'ICDI s'engage à assurer une gestion optimale de son Unité de Valorisation Énergétique des déchets, conforme au règlement européen EMAS.

Cet engagement de l'ICDI se traduit concrètement, au-delà du respect de la réglementation, par un souci permanent d'amélioration continue des performances techniques et environnementales de ses installations.

L'ICDI s'est lancée concrètement depuis 2011 dans une démarche de renouvellement de la ligne d'incinération n°3 devenue vieillissante. Dans ce cadre précis, notre volonté est de profiter des meilleures technologies afin d'améliorer davantage le fonctionnement de l'UVE, en réduisant encore ses émissions environnementales tout en améliorant son intégration paysagère et la valorisation énergétique des déchets dans le respect des exigences environnementales. L'ICDI souhaite également intensifier ses efforts dans les domaines de la sécurité et de la propreté aux abords du site.

Nous vous invitons à découvrir notre nouvelle Déclaration environnementale qui se veut résolument tournée vers l'avenir. Nous avons en effet la volonté d'inscrire d'autres activités de l'ICDI dans une démarche de certification et la structure de la Déclaration Environnementale a été repensée dans ce sens.

Cette Déclaration, fruit du travail d'une équipe pluridisciplinaire, sera désormais diffusée largement au même titre que le rapport annuel. Bien entendu, conscient que tout document est perfectible, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions.

D'ores et déjà, au nom de l'ICDI, je vous en souhaite bonne lecture !

Olivier Bouchat  
Directeur Général





# SOMMAIRE

1.	L'ICDI EN QUELQUES MOTS	4	5.1.	Flux de matières, de réactifs et d'énergie	14
2.	NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	5	5.2.	Inventaire des consommations de ressources (inventaire des « inputs » du site)	16
3.	NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL	6	5.2.1.	Déchets valorisés énergétiquement	16
4.	NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	8	5.2.2.	Performances des fours	18
4.1.	Analyse environnementale	9	5.2.3.	Maintenance	19
4.2.	Réglementation	9	5.2.4.	Énergie	20
4.3.	Politique environnementale	9	5.2.5.	Consommables	20
4.4.	Objectifs et Programme environnementaux	10	5.3.	Inventaire des impacts environnementaux (inventaire des « outputs » du site)	22
4.5.	Système de Management Environnemental	10	5.3.1.	Bruit	22
4.5.1.	Structure et responsabilités	11	5.3.2.	Énergies renouvelables	22
4.5.2.	Formations et sensibilisation	11	5.3.3.	Biodiversité	23
4.5.3.	Communication	11	5.3.4.	Air	23
4.5.4.	Audits et contrôles	12	5.3.5.	Rejets gazeux	30
4.5.5.	Gestion des plaintes	12	5.3.6.	Eau	34
4.5.6.	Prévention et gestion des accidents	12	5.3.7.	Sol	34
4.5.7.	Revue de direction	13	5.3.8.	Déchets solides	35
4.5.8.	Déclaration environnementale (téléchargeable sur <a href="http://www.icdi.be">www.icdi.be</a> )	13	5.3.9.	Impact visuel	35
5.	UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PONT-DE-LOUP – EFFETS ENVIRONNEMENTAUX	14	5.3.10.	Impacts indirects	35
			6.	VÉRIFICATION	36
			7.	CONTACTS UTILES	37
			8.	REMERCIEMENTS	37
			9.	GLOSSAIRE	37

# 1. L'ICDI EN QUELQUES MOTS

Lorsqu'elle a vu le jour en mars 1948, l'Association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la région de Charleroi comptait une vingtaine de partenaires. C'était trente ans avant les fusions des communes... Aujourd'hui, l'intercommunale regroupe quatorze entités communales dans lesquelles vivent plus de 421.000 citoyens !

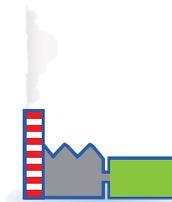
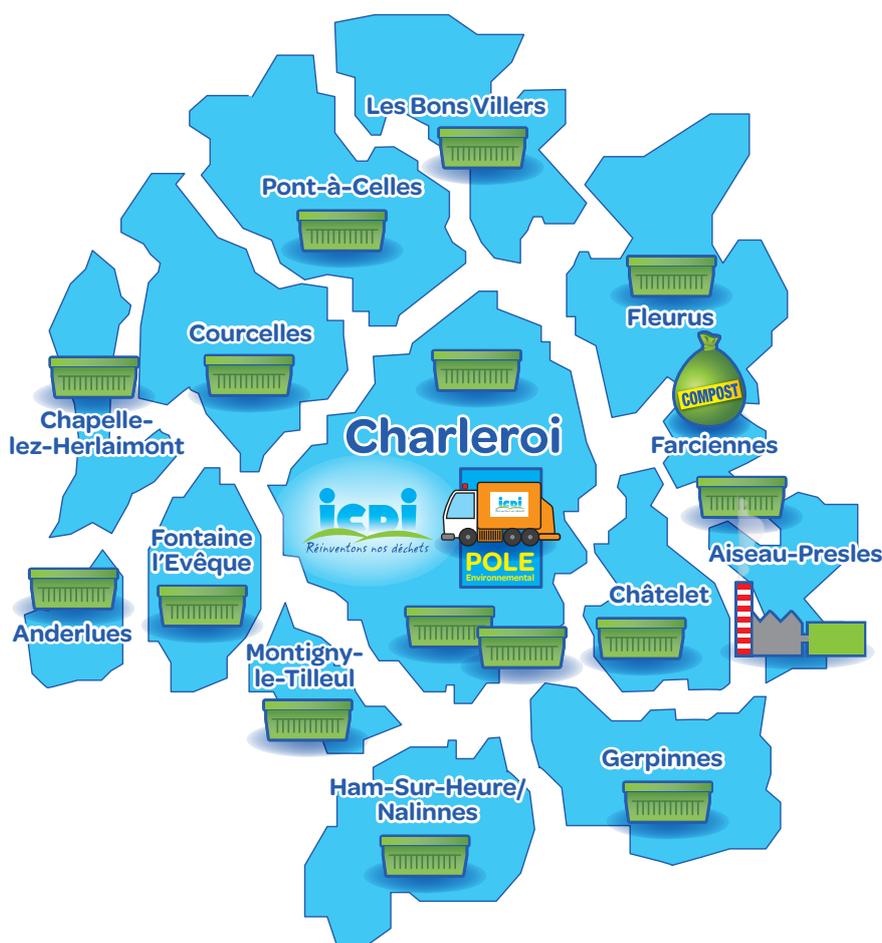
En soixante-neuf ans, les objectifs de la société coopérative n'ont pas vraiment changé si on considère qu'elle reste plus que jamais au service des habitants et qu'elle continue à faire œuvre de salubrité publique à une époque où les déchets se sont multipliés et – surtout – diversifiés.

La différence entre cette époque et aujourd'hui réside d'abord dans l'importance et la qualité des moyens déployés pour satisfaire aux légitimes besoins des communes affiliées : une équipe forte de près de 500 personnes dont 50 sur le site de Pont-de-Loup, un charroi à la hauteur des dizaines de milliers de kilomètres parcourus chaque année pour assurer des collectes dignes de ce

nom, des recyparcs, un centre de tri, une unité de broyage, un service de location de conteneurs, une unité de valorisation énergétique, une plateforme de compostage, etc.

La différence se trouve également dans la manière de considérer les déchets et de les traiter afin de les valoriser. Fini le temps des enfouissements volumineux en décharges : depuis des années, c'est-à-dire bien avant que les autorités ne coulent cette limitation dans des textes légaux, l'ICDI s'est engagée dans la voie des collectes sélectives en vue d'assurer un maximum de recyclage. Un tournant s'est amorcé en 2011 avec le lancement d'une collecte séparative de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Début 2014, ce sont huit communes qui ont opté pour cette collecte séparative, couvrant près de 100.000 citoyens.

Enfin – et c'est là un investissement de tous les instants pour un environnement meilleur – notre intercommunale s'investit en permanence dans la sensibilisation des citoyens à une meilleure gestion de leurs déchets.



**UVE**  
Unité de Valorisation  
Énergétique



**Pôle Environnemental**  
Centre de tri des PMC  
Centre administratif  
Collecte  
Services techniques



**Plateforme industrielle de compostage**



**Recyparcs**

## 2. NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Consciente de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, l'ICDI est soucieuse de faire évoluer ses équipements et son organisation dans le but de diminuer ses impacts environnementaux et d'anticiper la réglementation. En vue de s'inscrire dans un plan durable de protection de l'environnement et de transparence vis-à-vis de la population et de ses partenaires, l'Intercommunale a obtenu le 14 novembre 2002 l'enregistrement EMAS des activités relatives à la valorisation énergétique de ses déchets sur le site de Pont-de-Loup.

L'ICDI affirme son engagement responsable dans la protection de l'environnement en mettant en place un Système de

Management de l'Environnement (SME) reconnu au niveau international (Règlement CE N°1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009).

La Direction a pour cela rédigé une politique environnementale, ligne conductrice de son Système de Management de l'Environnement, d'application sur le site de Pont-de-Loup.

Afin de poursuivre notre démarche d'amélioration continue, la politique a été redéfinie en 2015, annonçant nos nouveaux objectifs.

### POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : SITE DE LOUP

**En 2001, l'ICDI mettait en place un Système de Management Environnemental (SME) selon les exigences du règlement européen EMAS sur son site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup.**

Depuis, chaque année, l'ICDI réaffirme sa responsabilité envers l'environnement. La politique et les programmes d'actions sont en conséquence évalués régulièrement et adaptés le cas échéant.

Par l'instauration de ce SME, l'Intercommunale s'engage à l'amélioration continue de ses performances environnementales et met un accent sur le rôle essentiel de la valorisation énergétique et matière dans toutes les filières concernées du secteur déchets.

Notre engagement est non seulement de respecter la législation environnementale mais aussi de dépasser les exigences réglementaires en menant, entre autres, des plans d'actions qui répondent aux priorités révélées suite aux analyses environnementales du site.

La participation du personnel est sollicitée à chaque étape de la réalisation des objectifs poursuivis par ces plans d'actions grâce à sa sensibilisation et sa responsabilisation, de même que celles des sous-traitants.

L'ICDI veille à avoir une communication ouverte et active sur sa politique environnementale et cela dans un souci de transparence vis-à-vis de la population et des autorités communales et régionales.

**AFIN DE CONCRÉTISER CES AMBITIONS, NOUS NOUS ENGAGEONS SUR DES OBJECTIFS VISANT :**

- à **respecter les réglementations et les permis relatifs** à nos activités par une veille législative permettant d'anticiper toute nouvelle législation relative à nos activités;
- à **communiquer de façon continue et optimale** avec le personnel, les sous-traitants, la population, les partenaires;
- à **réduire les nuisances atmosphériques et olfactives**, à optimiser les rejets en eaux usées générés par nos activités et à réduire les consommables;
- à **moderniser les installations** devenues vieillissantes en conciliant l'intégration paysagère, les meilleures technologies disponibles et la valorisation énergétique optimale des déchets dans le respect des exigences environnementales;
- à **s'inscrire dans une démarche innovante** de fourniture de chaleur à un réseau proche;
- à **initier des solutions novatrices** pour le traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères collectées sélectivement;
- à **objectiver les fonctions du personnel** permettant ainsi leur évaluation et la mise en place d'un programme de formation personnalisé améliorant ainsi leur maîtrise opérationnelle;
- à **déployer continuellement une politique sécurité** impliquant l'ensemble de la ligne hiérarchique afin de donner une plus grande cohérence et un meilleur contrôle dans la gestion des situations sur le terrain;
- à **améliorer continuellement la propreté du site**;
- à **maintenir et à développer sur son site une certaine biodiversité** en s'engageant à ne planter que des espèces indigènes.

Approuvé à Pont-de-Loup, le 24 mars 2015

Olivier Bouchat  
Directeur Général

### 3. NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

N° FICHE	INTITULÉ	DATE D'ÉMISSION	DATE DE CLÔTURE
7	Diminuer le risque de contamination par radioactivité.	19/12/2003	22/10/2014
10	Sécurisation de la recherche et du stockage de déchets radioactifs entrants ne pouvant légalement plus quitter le domaine.	29/03/2007	22/10/2014
16	Amélioration de la propreté du site et des abords.	25/02/2009	27/03/2014
21	Mise en place d'un plan interne de surveillance des obligations environnementales	28/01/2010	10/07/2013
22	Amélioration du mode de fonctionnement de l'UVE par la mise en place d'un nouvel organigramme et améliorations des performances	08/02/2011	10/07/2013
23	Réduction des impacts environnementaux par l'amélioration de l'efficacité de la maintenance – implémentation d'une GMAO	08/02/2011	
24	Amélioration de l'efficacité énergétique de l'UVE	08/02/2012	
25	Réduction des impacts environnementaux de l'UVE	08/02/2012	
26	Diminution de la quantité de charbon actif utilisé à l'UVE	14/03/2013	18/03/2015
27	Augmentation de la maîtrise des impacts environnementaux accidentels	14/03/2013	
28	Amélioration de la biodiversité sur notre site	14/03/2013	
29	Diminution du temps de by-pass de notre système d'épuration des fumées	14/03/2013	14/04/2016
30	Optimisation de l'injection d'air primaire de la ligne n°2	14/03/2013	
31	Organisation de la mobilité sur le site de pont de loup	18/03/2015	14/04/2016
32	Réalisation d'un plan d'assainissement	14/04/2016	
33	Optimisation du trafic routier par la réalisation d'un centre de transit de la FFOM	14/04/2016	
34	Construction d'un centre pédagogique sur la gestion des déchets	14/04/2016	

#### Objectifs clôturés

Notre démarche EMAS, initiée en 2001, a déjà connu plusieurs aboutissements. Dix-sept objectifs ont été clôturés (fiches 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26)

OBJECTIF 23		
Objectif : Augmentation du taux de disponibilité des équipements, diminution du nombre d'arrêt et démarrage, réduction des durées d'arrêt grâce à l'amélioration de la planification et du suivi des opérations de maintenance		Cible : réduction des émissions atmosphériques, diminution des consommations de fuel, diminution des quantités d'OM non traitées à l'UVE
Réalisé 2016 : déploiement et formation du personnel au module travaux	Projet 2017 : déploiement et formation du personnel aux modules achat, stock et facturation	Indicateur : disponibilité des équipements (cf. p 22)

OBJECTIF 24		
Objectif : Amélioration de l'efficacité énergétique de l'UVE		Cible : remplacement du four 3 pour atteindre les objectifs européens de rendement énergétique des installations de valorisation des OM.
Réalisé 2016 : obtention du permis unique.	Projet 2017 : commencement des travaux	Indicateur : électricité vendue (cf. p 27)

**OBJECTIF 25**

Objectif : réduction des impacts environnementaux de l'UVE		Cible : remplacement de la ligne 3 afin de : diminuer le volume des fumées, mieux capter les polluants, abaisser nos rejets en dioxine, améliorer la qualité de nos eaux de rejets.
Réalisé 2016 : obtention du permis unique.	Projet 2017 : commencement des travaux	Indicateur : rejets polluants (cf. p 32)

**OBJECTIF 27**

Objectif : Augmentation de la maîtrise des impacts environnementaux accidentels		Cible : diminution du risque de pollution accidentelle
Réalisé 2016 : 4 exercices sur les pollutions accidentelles	Projet 2017 : 5 exercices sur les pollutions accidentelles	Indicateur : nombre d'exercices

**OBJECTIF 28**

Objectif : amélioration de la biodiversité du site		Cible : augmentation de la quantité d'espèces indigènes
Réalisé 2016 : installation d'un hôtel à insectes + plantation de prairies fleuries	Projet 2017 : réalisation des recommandations de l'étude d'incidences	Indicateur : surface plantée d'espèces indigènes

**OBJECTIF 30**

Objectif : optimisation de l'injection d'air primaire de la ligne 2.		Cible : réduction des odeurs, diminution des rejets de CO
Réalisé 2016 : analyse de faisabilité de la prise de l'air primaire en fosse	Projet 2017 : attente des travaux de renouvellement de la ligne 3	Indicateur : coup de sonde avec des nez

**OBJECTIF 32**

Objectif : réalisation du plan d'assainissement.		Cible : respect de la réglementation, amélioration de la qualité des sols
Réalisé 2016 : acceptation du plan par la DAS	Projet 2017 : réalisation des travaux	Indicateur : fin des travaux et acceptation du plan par l'administration

**OBJECTIF 33**

Objectif : construction d'une plateforme de préparation de pulpe biométhanisable		Cible : baisse du trafic routier
Réalisé 2016 : rédaction d'un cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage	Projet 2017 : attribution du marché	Indicateur : nombre de km parcourus par les camions duo

**OBJECTIF 34**

Objectif : construction d'un centre éducatif sur la gestion des déchets.		Cible : améliorer la communication autour des activités de l'ICDI
Réalisé 2016 : réalisation d'une étude de faisabilité d'un centre immersif	Projet 2017 : définition du concept et fin de l'étude de faisabilité.	Indicateur : nombre de visiteurs par an

## 4. NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL



Le noyau du SME mis en place à l'ICDI est basé sur la norme internationale ISO14001. Cette norme spécifie les exigences auxquelles doit répondre un système de management environnemental pour permettre à cette organisation de formuler une politique et des objectifs en tenant compte des législations en vigueur et des informations disponibles sur les impacts environnementaux significatifs. Il comprend la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires pour concrétiser la politique environnementale adoptée par la Direction de l'Intercommunale.

Autour de ce noyau se greffent des exigences plus spécifiques à la réglementation EMAS : une participation active du personnel, l'obligation d'être en totale conformité par rapport à la législation en matière d'environnement, la nécessité de communiquer avec le monde extérieur et l'obligation d'amélioration continue de ses résultats en matière d'environnement.

Cette communication vers l'extérieur se traduit par le présent document, appelé déclaration environnementale, instrument de communication essentiel de l'ICDI.

L'implantation de cet outil de gestion qu'est le système EMAS comporte pour objectifs principaux :

- maîtriser l'impact de nos activités sur l'environnement ;
- améliorer de manière continue nos performances environnementales ;
- optimiser notre communication interne et externe ;
- assurer une veille législative afin de vérifier notre conformité voire d'anticiper sur les futures dispositions ;
- augmenter la compétence et l'efficacité de notre personnel par des procédures adéquates et des formations adaptées.

De plus, notre transparence permet d'augmenter notre crédibilité vis-à-vis de la population et de nos partenaires.

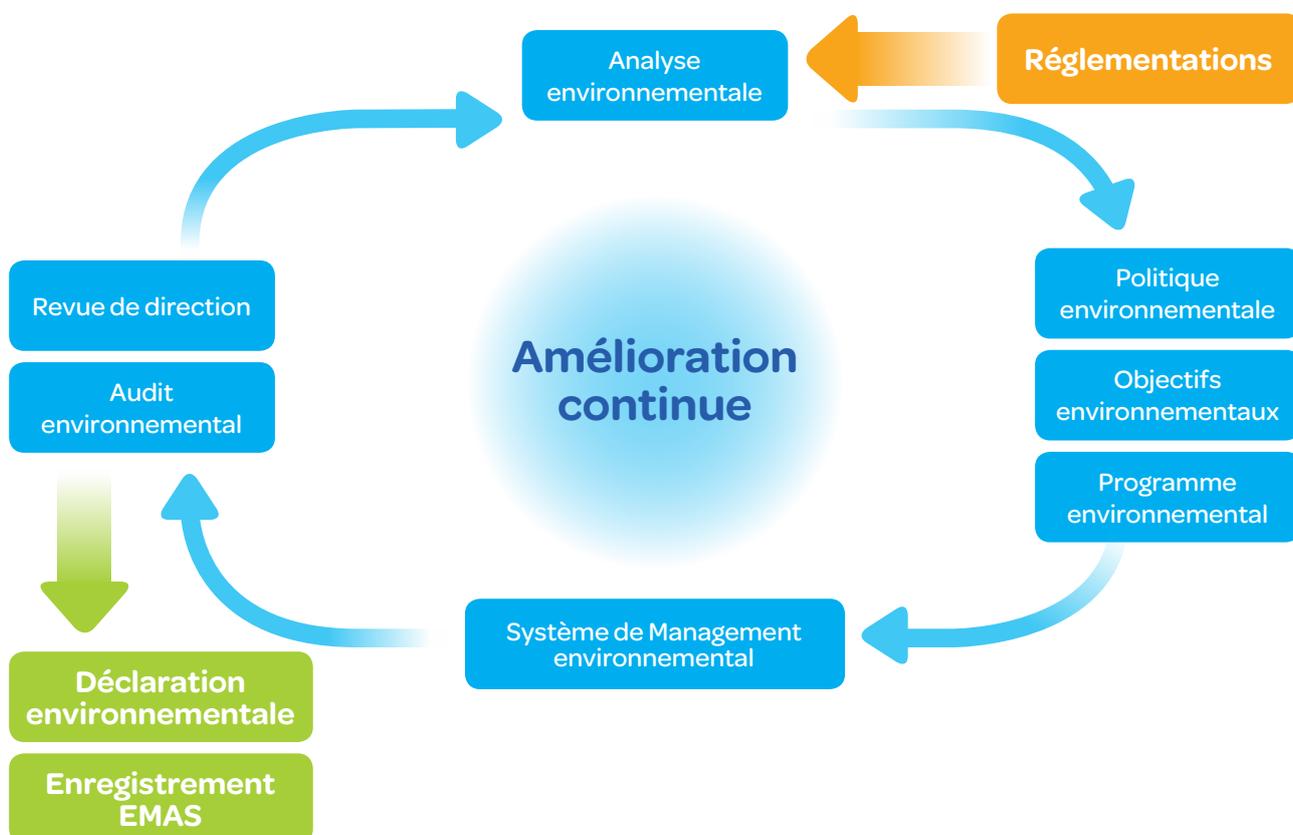
L'enregistrement EMAS a été demandé pour le « traitement par incinération avec valorisation énergétique de déchets ménagers issus de la zone ICDI et le traitement des fumées de combustion sur le site de Pont-de-Loup ». L'ensemble du site a fait l'objet d'une étude d'incidences en 2003 en vue du renouvellement du permis d'environnement qui a été délivré par la DPA en date du 3 novembre 2004 et mis en œuvre le 25 juillet 2005.

Deux demandes de modification ont été introduites par l'ICDI et accordées par la DPA en date des 30 octobre 2008 et 18 décembre 2008.

La première concerne une demande des révisions particulières d'exploitation, la seconde porte sur le renouvellement de l'autorisation de déversement des eaux usées. Le 28 décembre 2009, nos conditions particulières d'exploitation ont été modifiées pour y intégrer la directive européenne IPPC, une demande de délai de mise en œuvre a été introduite par l'ICDI et accordée. En 2014, une extension de permis a été octroyée, permettant la valorisation des déchets hospitaliers A et B1. Après une période de contrôle minutieux de la qualité de ces déchets, leur gestion s'est avérée identique à celle des ordures ménagères.

En mai 2015, un nouveau permis d'environnement a été octroyé à l'ICDI permettant le lancement des travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique. Ces travaux seront terminés en 2019.

Notre Système de Management Environnemental a été mis en place suivant ce schéma d'amélioration continue.



#### 4.1. Analyse environnementale

Cette analyse est une photographie de la situation environnementale de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup. Les aspects environnementaux directs et indirects, les impacts associés, ainsi que la réglementation en vigueur ont été abordés.

Toutes ces informations pertinentes situent les performances de l'installation et mettent en évidence les risques et les niveaux de maîtrise. Cette analyse est mise à jour lors de toute modification de l'installation ou lorsqu'une nouvelle activité est mise en place. C'est ainsi que, suite à la réception définitive des travaux de réhabilitation du four 2, l'ensemble des aspects et des impacts associés environnementaux pour les différentes unités opérationnelles a été revu.

#### 4.2. Réglementation

La réglementation EMAS exige un respect de la réglementation environnementale en vigueur. Le respect de ces exigences légales applicables aux activités du site est constamment vérifié. De même, une veille législative est réalisée ; la tâche a été confiée à une société experte

dans le domaine. L'ensemble de la veille législative a été informatisée et est mise à jour une fois par mois. Le marché concernant la veille législative et la vérification de la conformité a été relancé en 2014. Lors de l'apparition de nouveaux textes de loi concernant l'UVE, tout est mis en œuvre afin de respecter les nouveaux textes le plus rapidement possible (tri des déchets internes, taxe rejet des eaux...).

#### 4.3. Politique environnementale

La politique environnementale présente les principes généraux qui conduiront l'action de l'entreprise en matière d'environnement, notamment le respect de la réglementation et le principe de l'amélioration continue des performances environnementales. Elle montre l'engagement de la Direction dans cette démarche et expose les axes prioritaires de nos actions. Celle-ci a été revue en 2015 afin de mieux correspondre à nos nouveaux objectifs environnementaux.

#### 4.4. Objectifs et Programme environnementaux

Les objectifs fixés sont établis en accord avec la politique environnementale. Ils tiennent compte des constats effectués lors de l'analyse environnementale, ils sont approuvés par la Direction et ils sont revus lors de chaque revue de direction. Pour atteindre ces objectifs, l'ICDI établit un programme environnemental. On y traite des actions à mettre en œuvre, des délais, des ressources nécessaires et des responsabilités pour chaque action.

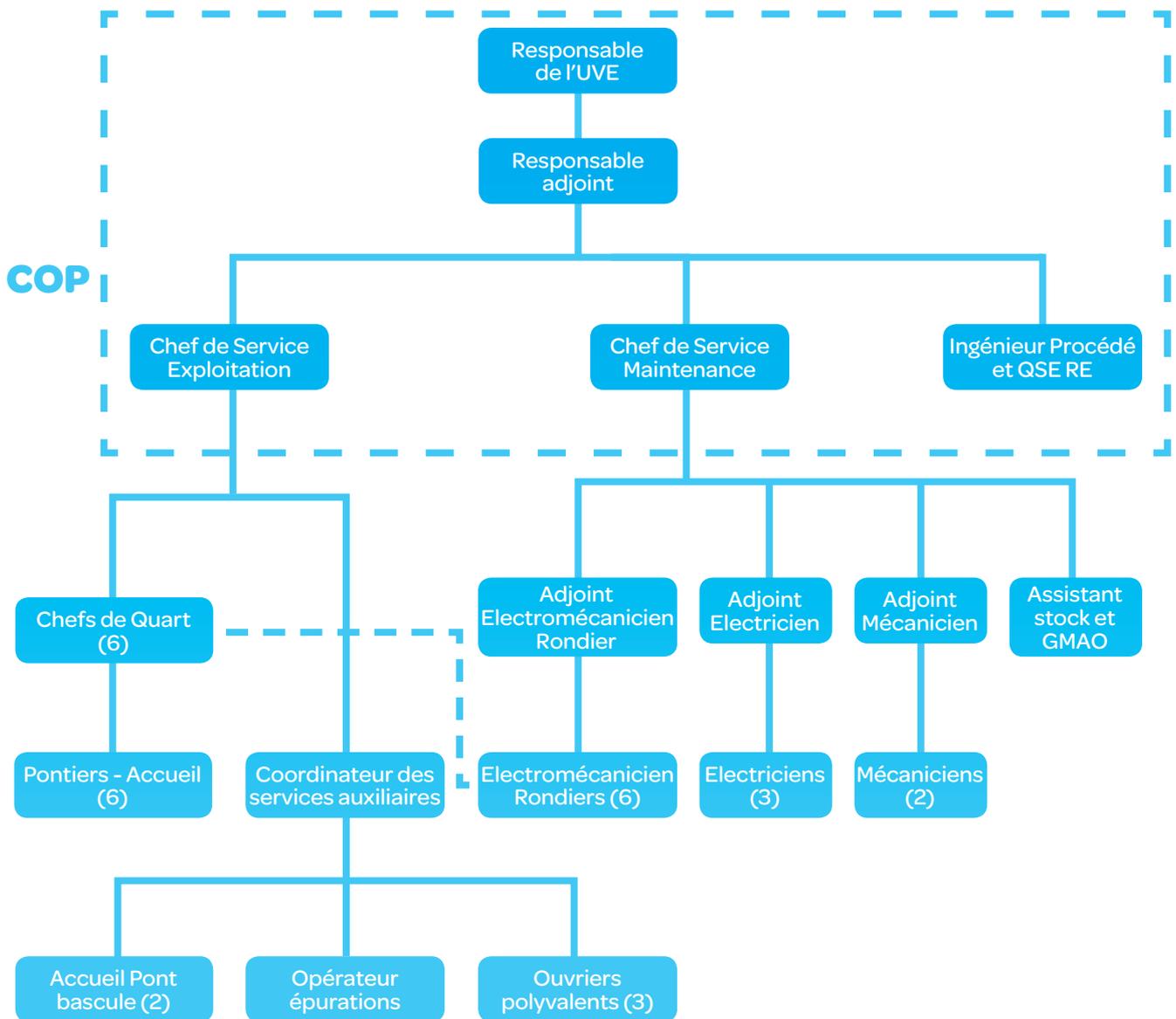
#### 4.5. Système de Management Environnemental

Pour mettre en œuvre le programme et atteindre les objectifs définis, un système de management environnemental

applicable à toutes les activités menées sur le site de l'UVE de Pont-de-Loup est mis en place. Cette phase d'action concrétise notre volonté. Le SME a généré une série de procédures organisationnelles et d'instruction de travail spécifiques à nos activités. L'efficacité du SME de l'ICDI est contrôlée périodiquement par la réalisation d'audits environnementaux internes et externes.

##### 4.5.1. Structure et responsabilités

L'Intercommunale s'est assurée d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour mettre en place, maintenir et améliorer son Système de Management de l'Environnement. L'ensemble des fonctions du personnel employé sur le site de l'UVE Pont-de-Loup dont l'activité a une influence sur l'environnement est défini. Un organigramme est formalisé et précise les relations fonctionnelles et hiérarchiques au sein du SME.



#### 4.5.2. Formations et sensibilisation

Un outil performant ne peut être conduit que par du personnel compétent. Les besoins en formation sont évalués en permanence. Un planning des formations est établi pour les différentes fonctions chaque année.

Le planning de formation est complété le cas échéant par des demandes de formations ponctuelles.

Les formations permettent d'assurer une maîtrise maximale des installations.

Il est également apporté une attention toute particulière à la sensibilisation aux exigences du SME de tout le personnel employé. Signalons, entre autres, qu'après avoir suivi une formation spécifique de « Chef d'Equipe de Première Intervention » à l'École du feu, les ingénieurs et les chefs de quart vont en recyclage tous les ans. Les chauffeurs ainsi que les électromécaniciens ronds suivent annuellement la formation d'« Équipier de Première Intervention » afin de soutenir les chefs EPI en cas d'incendie. Les pontiers, les électromécaniciens ronds ainsi que le service pesage suivent une formation de secouriste industriel soumise à recyclage tous les ans.

La mise à jour des descriptions de fonctions a permis de décrire le niveau des compétences relatif à chaque fonction et un programme de formation sera défini afin d'atteindre le niveau demandé, tant d'un point de vue technique qu'environnemental et managérial.

En 2016, nous avons entamé le déploiement de notre solution de gestion de la maintenance assistée par ordinateur. Après de nombreuses formations à destination des « key users », ceux-ci ont formé le personnel concerné au module « travaux » du logiciel. D'autres formations sont prévues en 2017 afin d'étendre l'utilisation de ce logiciel. Par ailleurs, les responsables de la ligne hiérarchique ont été formés au leadership, et une formation à la détection de source radio active a été donnée à tout le personnel concerné.

Enfin, les membres du comité opérationnel de l'UVE assistent régulièrement à des séminaires, des colloques et des congrès couvrant les matières diverses applicables à la bonne gestion de l'UVE.

Au total, ce sont 1100 heures de formations qui ont été données au sein de l'UVE.

#### 4.5.3. Communication

La communication interne est un élément primordial. L'efficacité d'un Système de Management Environnemental repose sur une communication interne efficace et nécessite des outils de communication tels que des réunions, fiches de consigne cahier de quart, panneaux d'affichage,...

Le personnel est régulièrement informé des performances environnementales de l'Unité de Valorisation Énergétique. Des renseignements tels que les dates de formations ou

des audits sont également affichés. En 2015, un écran d'accueil a été ajouté à l'entrée du site permettant aux personnel, ainsi qu'aux visiteurs, de recevoir certaines informations importantes.

La communication externe a également retenu notre attention et ce, dans un souci de transparence tant à l'égard de la population et des pouvoirs locaux que de nos partenaires.

Nos fournisseurs principaux, sous-traitants et clients sont informés de notre politique. Cependant, rappelons qu'une intercommunale est soumise aux « lois des marchés publics » auxquelles elle ne peut déroger.

Un personnel compétent et efficace répond aux sollicitations : échanges avec la presse, demandes de visites de sites, demandes d'informations,... sont aussi traitées par le service communication. Ils soutiennent les communes affiliées afin de leur prêter conseil et assistance dans l'élaboration de dossiers relatifs à la gestion des déchets. A titre d'exemple, l'on peut citer : l'obtention d'autorisations, les demandes de subsides, l'organisation de campagnes de sensibilisation à destination de différents publics, etc.

En 2016, quatorze visites ont été organisées dans le cadre de nos différents projets comme la création du centre immersif (objectif 34) ou la réalisation d'un film d'entreprise. Nous ajoutons que l'ICDI a participé à un reportage sur la gestion des déchets dans le cadre de l'émission de la RTBF « Quel temps ! »

Deux réunions du comité d'accompagnement ont été organisées, conformément à notre permis. Pour mémoire, au rayon des périodiques, l'intercommunale diffuse 2 ou 3 fois par an le toute-boîte «ID Mag».

Enfin, l'intercommunale met également à disposition du public le site internet ([www.icdi.be](http://www.icdi.be)) et sur sa page Facebook ainsi que le numéro vert 0800/94234.

D'une manière générale, les informations « de service » sont diffusées via des conférences de presse ou des communiqués adressés à tous les médias locaux. Selon les circonstances, elles portent sur les collectes en porte-à-porte, les horaires et adresses des recyparcs, les conférences, les actions de prévention, etc.

Sur simple demande, le service Communication et Prévention diffuse aux personnes intéressées (public, institutions ou services) une série de publications réalisées par l'intercommunale ou la Région wallonne sur des thèmes variés (dossiers pédagogiques, calendriers, etc.). Il organise également une veille documentaire à l'attention des services internes.

Ce service de Communication et Prévention transmet également des messages en fonction du public cible : jeux, animations interactives, conférences débats, mini-formations, stands sur les marchés ou lors d'événements locaux, interventions dans les associations, formations d'éco-relais dans les administrations, les

écoles, les PME, etc. Des animateurs actifs et polyvalents se relaient toute l'année sur le terrain.

Tous ces moyens de communication sont au service de notre démarche de qualité. En effet, ils nous permettent d'informer les citoyens (les producteurs des déchets que nous traitons) des exigences relatives à la qualité du déchet. Dans une perspective d'amélioration continue, nous insistons pour que les habitants trient au maximum leurs déchets et participent aux collectes sélectives en porte-à-porte en proscrivant de leurs OM, les déchets spéciaux et les déchets verts.

Le rappel régulier des consignes de tri via le toute-boîte et lors des animations de prévention en renforce la portée.

Enfin, toutes les déclarations et rapports sont envoyés en temps et en heure aux autorités (DPC, SPW, etc...) et sont publiées en ligne sur notre site [www.icdi.be](http://www.icdi.be).

#### 4.5.4. Audits et contrôles

Afin de juger de l'efficacité de la politique, du programme et du système de management environnemental, il est primordial de disposer d'outils capables de mesurer les performances réalisées. Dans cette optique, une politique de contrôle et surveillance des équipements est mise en place. De même, nous contrôlons et faisons contrôler périodiquement le système par des audits internes et externes.

Des procédures ont été développées dans le but de surveiller en permanence nos installations afin de prévenir toute déviation au SME et de réagir rapidement à toute dérive. Le travail quotidien, les procédures, les enregistrements et les suivis sont examinés lors des audits. Cette évaluation systématique et objective contribue clairement à l'amélioration continue de notre SME.

#### 4.5.5. Gestion des plaintes

L'ICDI dispose d'une procédure de gestion des plaintes relatives à l'UVE.

Toute plainte émanant de l'extérieur est prise en considération dès sa réception.

Elle est enregistrée et traitée par un membre qualifié de l'entreprise. Lorsque le plaignant laisse ses coordonnées, une réponse lui est envoyée par courrier.

En 2016, l'intercommunale a reçu six plaintes environnementales, de la part de riverains de l'UVE. Cinq de ces plaintes concernent des bypass de notre traitement de fumée et l'émission de fumées par la cheminée béton. Trois correspondent à un dysfonctionnement de notre système de traitement des fumées, et deux concernent des fumées sans doute dues à l'air de barrage qui assure l'étanchéité des clapets conduisant à la cheminée bypass. Il ne s'agit donc pas d'un bypass de notre traitement des fumées.

La durée de ces by-pass est enregistrée et s'est révélée dans tous les cas bien inférieure aux normes en vigueur (60h / an et par ligne, maximum 4h en continu). Il ne s'agit donc pas de non-conformité au sens de la norme.

La dernière plainte concernait l'entrée sur le site d'un camion en dehors des heures d'ouverture. Après investigation, il s'est avéré que c'était un camion de notre reprenneur de mitrailles qui avait eu un problème en chemin, et qui est arrivé tardivement.

Dans tous les cas, une réponse a été envoyée endéans les deux jours ouvrables suivant la plainte.

Des modifications d'ordre techniques ont été entreprises afin de restreindre au maximum l'apparition de blackouts électriques ces dernières années. Depuis 2015, la durée de bypass due à ces blackouts a considérablement diminué. De plus, afin de limiter le nombre de bypass dus à des problèmes techniques peu important, une modification du contrôle commande a été entreprise. Le nombre de « petits » (durée inférieure à 5 minutes) a grandement diminué depuis.

#### 4.5.6. Prévention et gestion des accidents

En 2012 nous avons remanié en profondeur la procédure concernant les accidents environnementaux. Une « Procédure de prévention et d'intervention en cas de danger immédiat » a été rédigée, résultant de la fusion du « Plan Interne d'Urgence » et de la procédure de « prévention et gestion des accidents environnementaux » sur le site de Pont-de-Loup. Celle-ci reprend les consignes mises en place pour éviter et gérer tout accident pouvant avoir un impact environnemental. Si un accident environnemental se produisait sur le site, cette procédure permettrait de transmettre une information rapide aux services internes de l'ICDI et aux personnes externes appropriées. Elle permet également la coordination avec des services d'intervention externes.

Des exercices de travail en espace confiné ont mis en évidence des pistes d'amélioration qui ont été mise en place (DACP 2016-010).

Le Service Interne pour la Protection et la Prévention au travail de l'ICDI est composé de 3 conseillers en prévention à temps plein. Une partie de ce temps est consacrée au bien-être au travail spécifiquement sur le site de Pont-de-Loup.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'accidents de travail sur les 4 dernières années.

	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'incapacité
2013	2	52
2014	6	94
2015	5	337
2016	6	97

Pour l'exercice 2016, il y a eu 6 accidents de travail reconnus ayant entraîné 97 jours d'incapacité.

Nous avons recensé deux plaies aux mains (l'opérateur portait son EPI). Un rappel des bonnes pratiques sur le travail manuel a été effectué. Un rappel sur l'arrimage de charge a été fait suite à un incident survenu durant l'arrêt du four 3.

Le SIPP a été présent tout au long de chaque entretien annuel des lignes, permettant de s'assurer du respect des règles de sécurité par le personnel de l'ICDI et par ses sous-traitants.

#### 4.5.7. Revue de direction

La Revue de direction permet d'évaluer les performances de notre Système de Management Environnemental dans sa globalité. Cette évaluation se fait en passant en revue les rapports d'audits, les plannings des formations, les plaintes, les actions correctives et préventives, les indicateurs de performances environnementales et l'évolution du programme environnemental, etc. La Direction, avec l'aide de ses collaborateurs, fixe les nouveaux objectifs, établit le nouveau programme environnemental, actualise les plannings d'audit et de formation, etc. Afin de confirmer l'engagement d'amélioration continue de l'ICDI, la politique environnementale est révisée pendant cette revue et adaptée si nécessaire.

#### 4.5.8. Déclaration environnementale (téléchargeable sur [www.icdi.be](http://www.icdi.be))

Le SME étant en place, l'ICDI rédige chaque année une déclaration environnementale, toujours dans un souci d'information et de transparence.

En se composant des éléments suivants, la présente déclaration satisfait aux exigences d'EMAS :

- description des activités de l'ICDI ;
- présentation de notre politique environnementale ;
- présentation de nos objectifs et de notre programme environnemental ;
- présentation de notre Système de Management Environnemental ;
- présentation de nos impacts environnementaux significatifs ;
- synthèse de nos résultats environnementaux.

Ce document est une synthèse du management environnemental. Il est destiné au public (riverains, clients, fournisseurs, autorités publiques, etc.)

Ce document fait l'objet d'une vérification de la part de l'auditeur environnemental accrédité.

# 5. UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PONT-DE-LOUP : EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse environnementale consiste en une analyse approfondie des effets environnementaux liés aux activités de l'UVE (impacts, incidents et résultats en matière d'environnement). Ces informations sont rassemblées, organisées et utilisées afin d'établir un registre des effets environnementaux significatifs et de définir les priorités et les objectifs environnementaux.

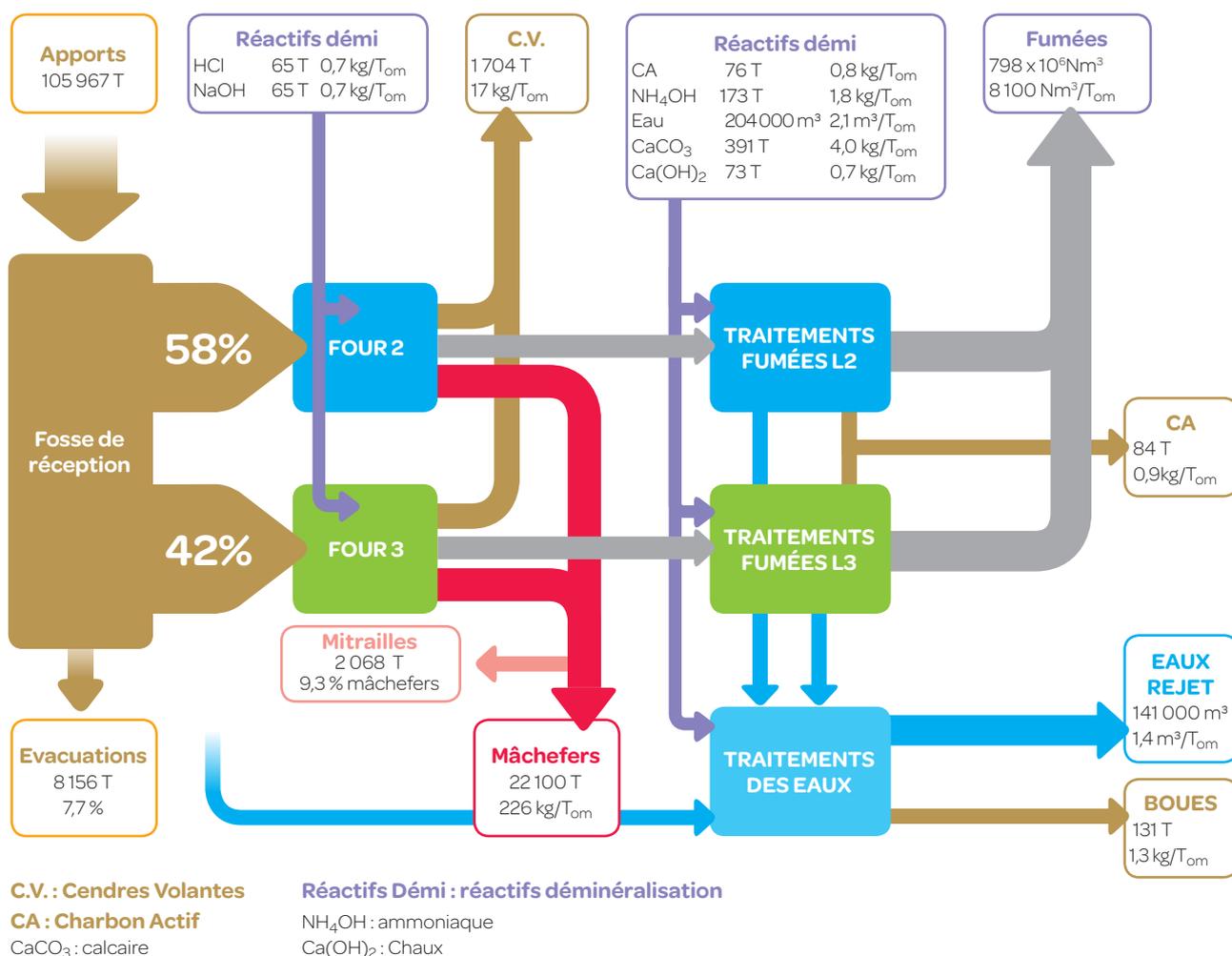
Ce registre porte sur :

- L'inventaire des consommations de ressources (input)
- L'inventaire des impacts environnementaux (output)

La description du fonctionnement des installations est reprise en annexe.

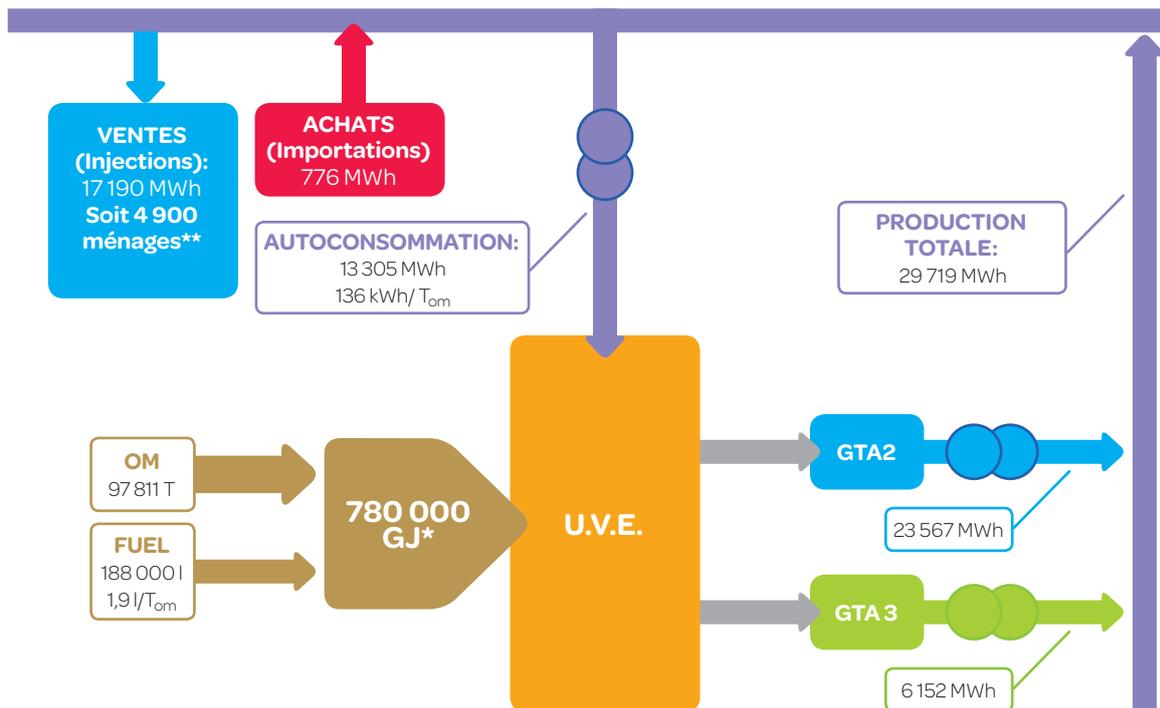
## 5.1. Flux de matières, de réactifs et d'énergie

### Diagramme des flux – matières et réactifs



## Diagramme des flux énergétiques

Réseau HT



\*Sur base d'un PCI estimé de 1 800 kcal/kg (7,52 GJ/t) pour les OM résiduelles, de 3 000 kcal/kg (12,54 GJ/t) pour les déchets à haut PCI du fuel de 35,13 MJ/l. L'apport énergétique du fuel comprend aussi la consommation pour les phases d'arrêts et démarrages.

\*\*Sur base d'une consommation annuelle de 3 500 kWh.

Déchets	
<b>Apports Totaux</b>	105 967 tonnes
<b>Evacuation</b>	8156 tonnes
	7,70 %

Produits valorisés	
<b>Mâchefers</b>	22100 tonnes
	225,94 kg/T <sub>om</sub>
<b>Mitrailles</b>	2 068 tonnes
	21,14 kg/T <sub>om</sub>

REFIOMs	
<b>Cendres Volantes</b>	1704 tonnes
	17,42 kg/T <sub>om</sub>
<b>Charbon actif</b>	84 tonnes
	0,86 kg/T <sub>om</sub>
<b>Boues (gâteaux)</b>	131 tonnes
	1,34 kg/T <sub>om</sub>
<b>Autres</b>	50 tonnes
	0,51 kg/T <sub>om</sub>

Rejets	
<b>Fumées</b>	798,4 10 <sup>6</sup> Nm <sup>3</sup>
	8 163 Nm <sup>3</sup> /T <sub>om</sub>
<b>Eaux</b>	141 000 m <sup>3</sup>
	1,44 m <sup>3</sup> /T <sub>om</sub>

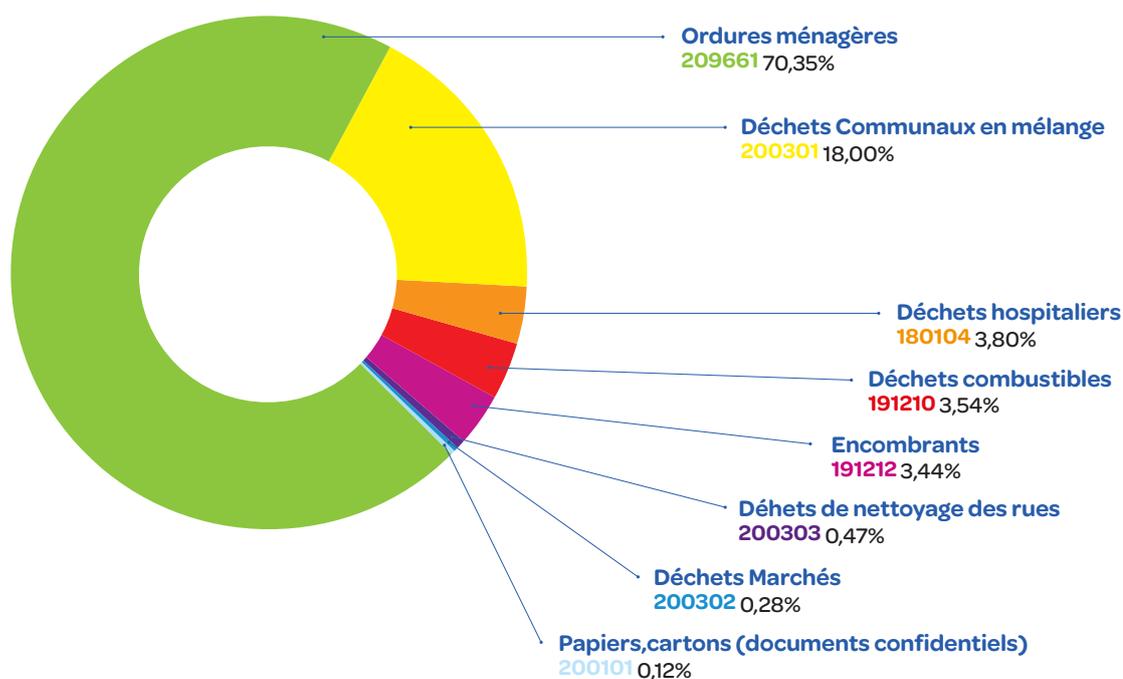
  

Réactifs	
<b>Charbon actif</b>	76 tonnes
	0,78 kg/T <sub>om</sub>
<b>Ammoniaque (NH<sub>4</sub>OH)</b>	173 tonnes
	1,77 kg/T <sub>om</sub>
<b>Eau de Sambre</b>	204 000 m <sup>3</sup>
	2 086 kg/T <sub>om</sub>
<b>Calcaire (CaCO<sub>3</sub>)</b>	391 tonnes
	4,00 kg/T <sub>om</sub>
<b>Chaux hydratée (Ca(OH)<sub>2</sub>)</b>	73 tonnes
	0,75 kg/T <sub>om</sub>
<b>Acide Chlorhydrique (HCl 30%)</b>	65 tonnes
	0,66 kg/T <sub>om</sub>
<b>Soude caustique (NaOH 30%)</b>	65 tonnes
	0,66 kg/T <sub>om</sub>
<b>NaOH 20%</b>	132 tonnes
	1,35 kg/T <sub>om</sub>

## 5.2. Inventaire des consommations de ressources (inventaire des « inputs » du site)

### 5.2.1. Déchets valorisés énergétiquement

Nature des apports			
<b>209661 - Ordures ménagères.</b>	74 544	tonnes	70,35%
<b>200301 - Déchets Communaux en mélange</b>	19 072	tonnes	18,00%
<b>180104 - Déchets hospitaliers</b>	4 025	tonnes	3,80%
<b>191210 - Déchets combustibles</b>	3 751	tonnes	3,54%
<b>191212 - Encombrants</b>	3 643	tonnes	3,44%
<b>200303 - Déchets de nettoyage des rues</b>	501	tonnes	0,47%
<b>200302 - Déchets Marchés</b>	297	tonnes	0,28%
<b>200101 - Papiers, cartons (documents confidentiels)</b>	132	tonnes	0,12%
<b>Total</b>	<b>105 967</b>	<b>tonnes</b>	<b>100%</b>



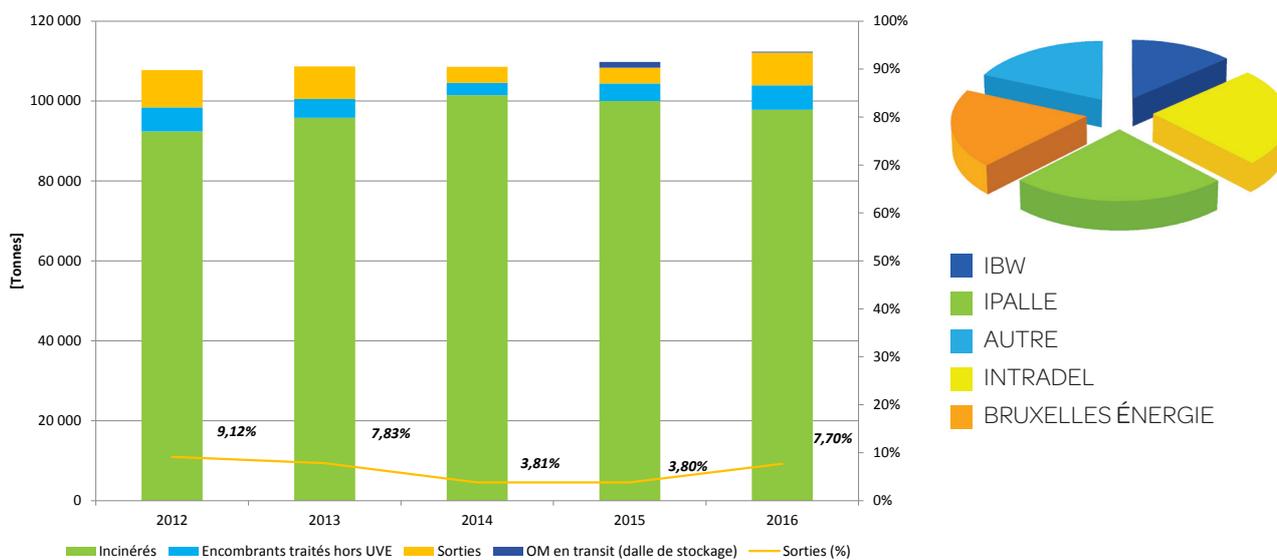
Certains déchets ne sont pas acceptables dans nos fours de par leurs caractéristiques (nature, dimensions, etc.). Cette acceptabilité est fonction de spécificités de notre permis d'exploiter et/ou d'impératifs techniques. Des contrôles des déchets entrants, renforcés en 2010 (objectif 6) nous garantissent la conformité des déchets traités, et de ce fait, la qualité de la combustion, la minimisation des impacts environnementaux et le strict respect de notre Permis d'environnement. En 2016, 4200 contrôles de chargements de clients ont été réalisés, ceux-ci ont donné lieu à 20 avertissements (avec refus) ainsi qu'à trois rappels de nos conditions d'acceptation des déchets par email.

En 2014, l'UVE a obtenu une extension de permis d'environnement permettant la prise en charge de déchets hospitalier A et B1 (dont le traitement est le même que pour des déchets ménagers). 4025t ont été valorisées en 2016.

Afin de permettre l'identification d'éventuelles sources radioactives orphelines l'entrée de l'UVE dispose d'un portique de détection. La procédure en cas de détection a été mise en place, du matériel permettant la recherche de source a été acheté et un local de stockage a été trouvé. En 2016, douze camions ont provoqué le déclenchement du portique. Dans tous les cas, la source a été identifiée comme étant d'origine médicale et donc non dangereuse, puis placée en fosse.

## Apports et quantités incinérées – évolution sur 5 ans

Année	Apports	Sorties	Incinérés	Encombrants traités hors UVE	OM en transit (dalle de stockage)
2012	101 693	9 279	92 414	6 029	tonnes
2013	103 945	8 137	95 808	4 741	tonnes
2014	105 485	4 014	101 471	3 084	tonnes
2015	103 981	3 951	100 030	4 368	1 436 tonnes
2016	105 967	8 156	97 812	6 136	268 tonnes



La quantité de déchets arrivant à l'UVE est en hausse en 2016 par rapport à 2015. À la fin de l'année 2015, 1436t étaient en stock sur la plateforme de transit et ont été rapatriés en 2016. Il est important de noter que sur 2016, le gisement total disponible était, si l'on additionne les divers flux, d'environ 110 000t, ce qui correspond à notre capacité maximale autorisée de 110 000t.

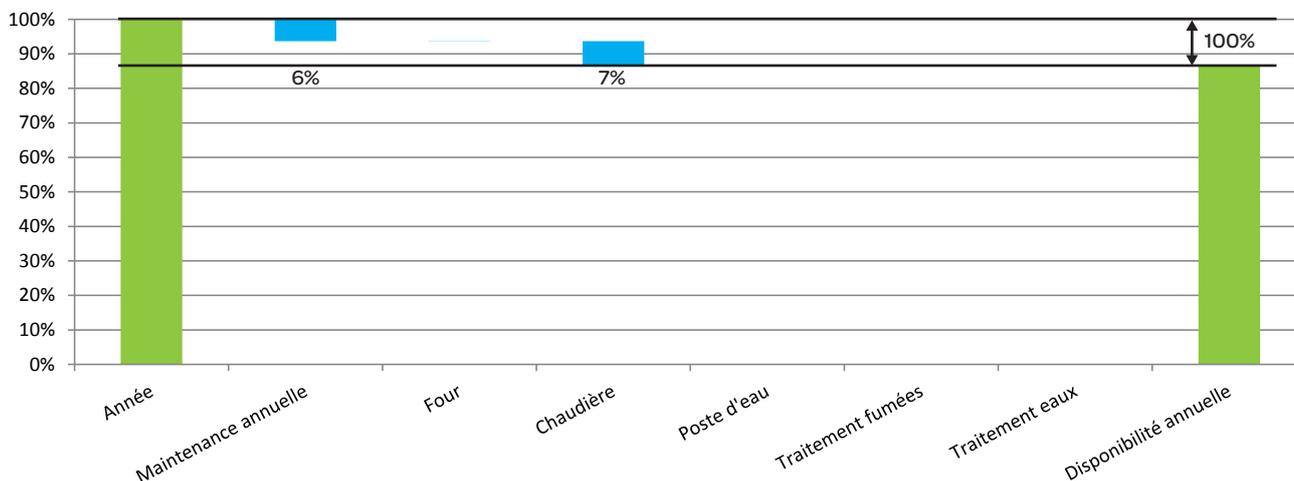
Les OM sorties en 2016 ont été redirigées vers les autres UVE disponibles en fonction des arrêts pour maintenance de chacune.

## 5.2.2. Performances des fours

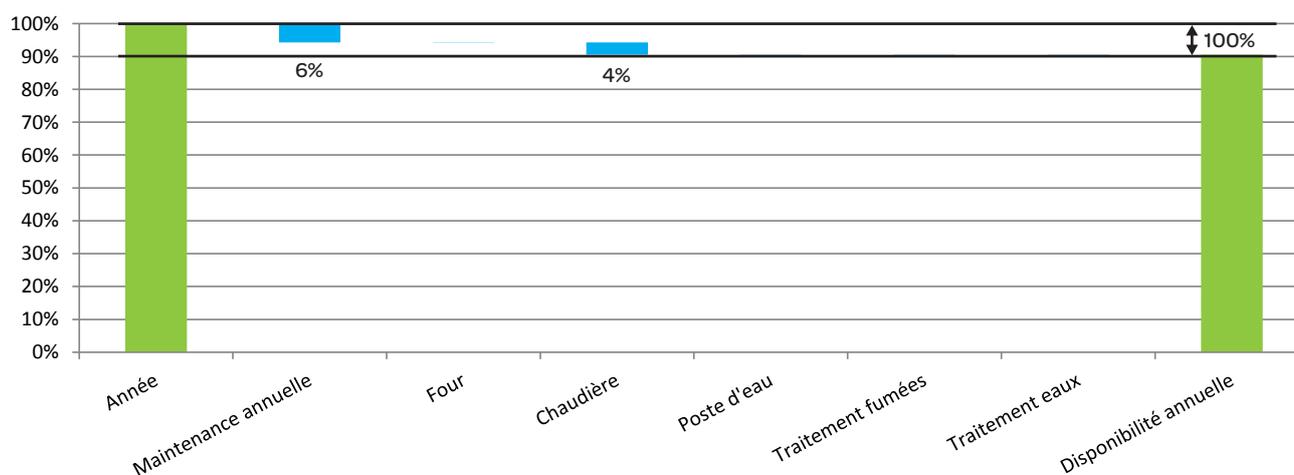
L'analyse des causes d'arrêts des lignes est présentée sur un waterfall diagram (« diagramme en cascade »).

Sur ce diagramme, on voit le nombre d'heures de fonctionnement de nos installations ainsi que les différentes causes qui expliquent la différence entre les heures de fonctionnement et le maximum théorique possible.

Waterfall diagram - disponibilité four 2



Waterfall diagram - disponibilité four 3



Six causes principales d'arrêt ont été identifiées :

- **Maintenance annuelle** : il s'agit de l'arrêt annuel programmé, planifié pendant lequel est effectuée la majeure partie de la maintenance préventive.
- **Four** : arrêt non programmé nécessaire pour intervenir sur le four (réfractaires, poussoirs, grilles ou cellule, système hydraulique,...)
- **Chaudière** : arrêt non programmé nécessaire pour intervenir sur la chaudière (transformations, fuites, coquilles de protection,...)
- **Poste d'eau** : arrêt non programmé nécessaire pour intervenir sur le poste d'eau (pompes, vannes, accessoires d'instrumentation,...)
- **Traitement fumées** : arrêt non programmé

nécessaire pour intervenir sur le traitement des fumées (électrofiltre, dénox, laveur, filtre à manches,...)

- **Traitement eaux** : arrêt non programmé nécessaire pour intervenir sur le traitement des eaux

La disponibilité du four 2 est plus basse que les années précédentes (7600h de fonctionnement). Les causes principales d'arrêt de ligne en dehors des périodes de maintenance annuelle sont les fuites chaudière et particulièrement celles survenues sur les parois de la chaudière. Ces fuites sont plus délicates à traiter et nécessitent le montage d'un échaffaudage. Afin d'en limiter le nombre, une partie des plaques de paroi va être remplacée en juin 2017. La ligne 3 montre une bonne disponibilité en 2016 (7850 h).

### 5.2.3. Maintenance

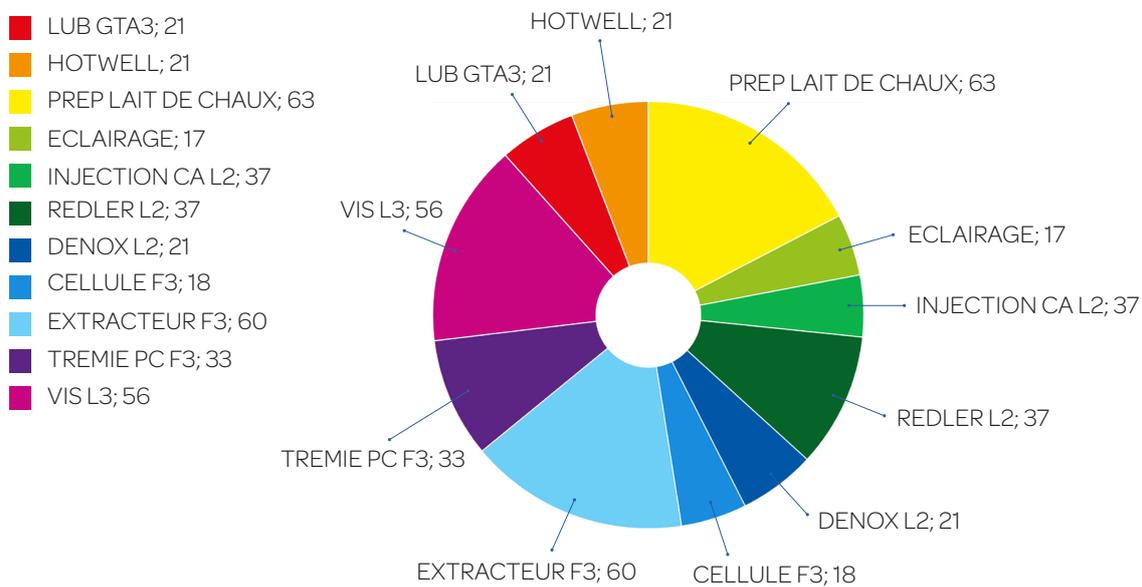
Afin d'améliorer sans cesse nos résultats, nous avons mis en place deux outils permettant la traçabilité des pannes survenues dans l'installation ainsi que le travail de maintenance préventive.

1100 demandes d'intervention ont été encodées par les chefs de quart, les pannes surviennent pour une grande partie sur la ligne n°3, plus ancienne. Ce système de fiches d'intervention permet de rationaliser et d'optimiser les travaux réalisés lors d'arrêts de lignes.

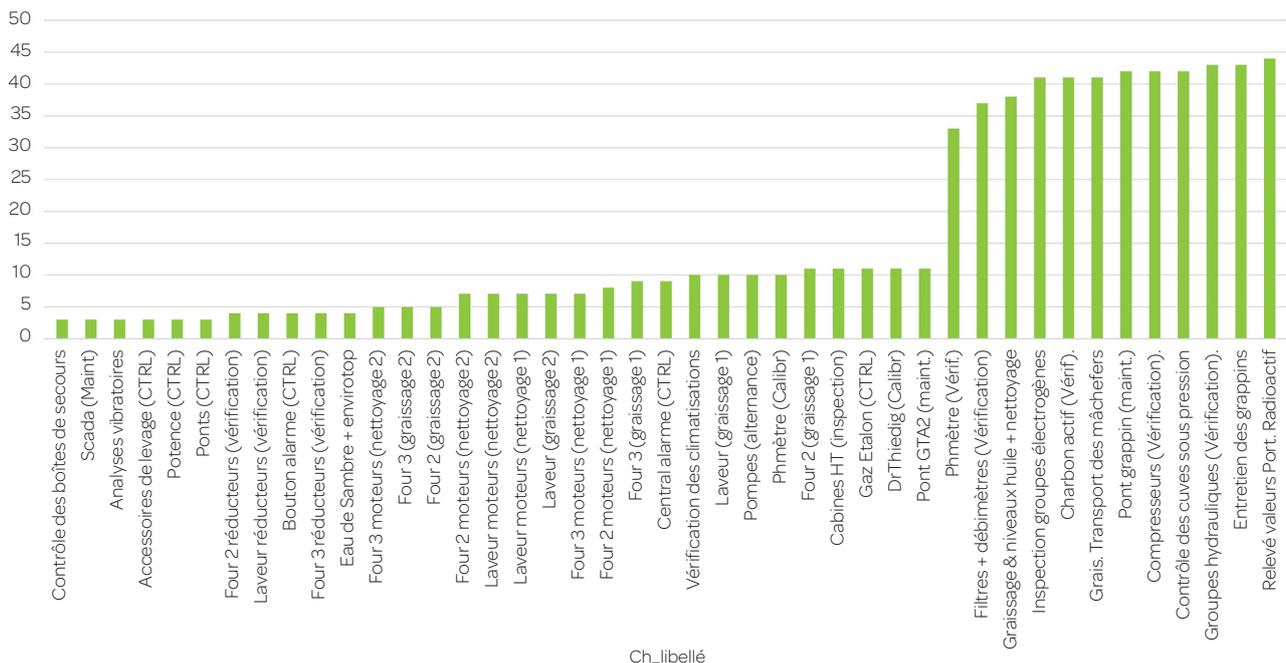
En parallèle de la maintenance curative, un reporting des maintenances préventives est effectué par notre

personnel de maintenance. Le plan de maintenance a été intégré dans une base de données afin d'assurer la régularité des entretiens.

Il ressort de ces statistiques que plus de 700 opérations de maintenance préventive ont été réalisées. Ces opérations constituent un investissement pour conserver la bonne disponibilité de nos installations. Le déploiement d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) a été entamé en 2016. les différents modules (stock, maintenance préventive, achats...) seront mis en place en 2017 (objectif 23).



Nombre de dates prévues



## 5.2.4. Énergie

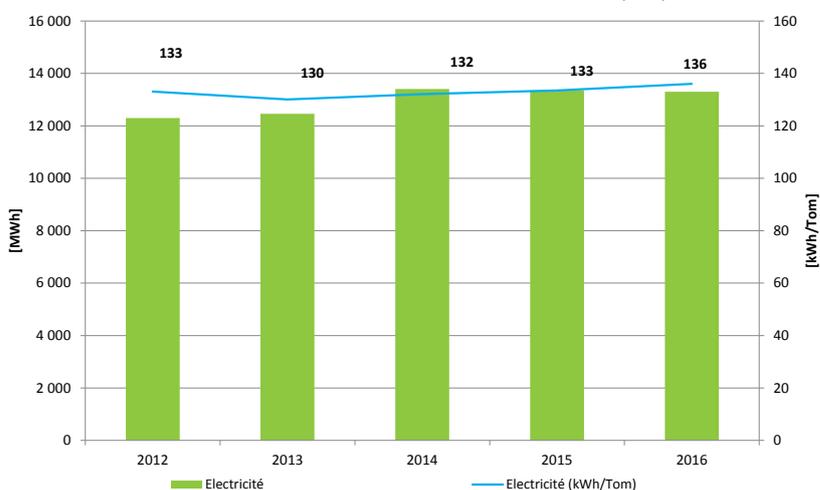
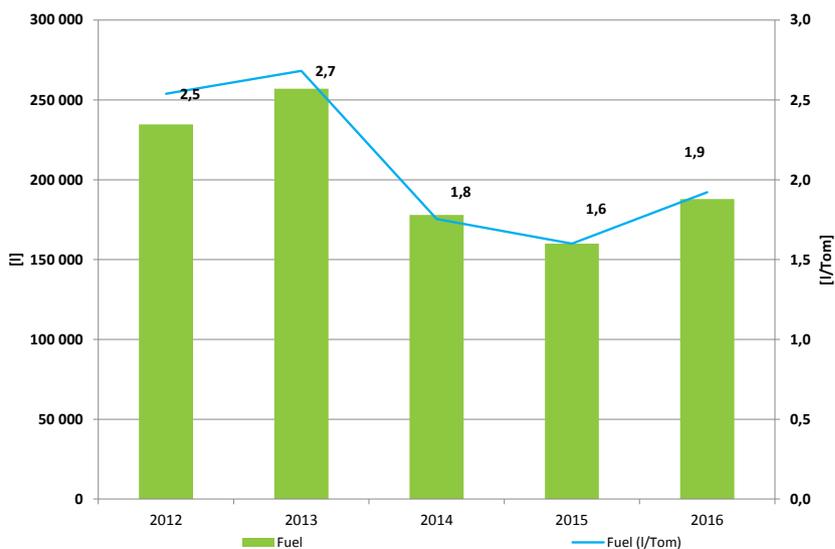
Le fuel consommé par l'UVE dépend fortement de la fréquence des arrêts-démarrages de l'installation.

Année	Fuel
2012	234 670 litres
2013	257 000 litres
2014	178 000 litres
2015	160 000 litres
2016	188 000 litres

Année	Electricité
2012	12 298 MWh
2013	12 462 MWh
2014	13 408 MWh
2015	13 352 MWh
2016	13 305 MWh

On observe pour 2016, une hausse de la consommation de fuel rapportée à la tonne d'OM traitée liée aux arrêts dus aux fuites de chaudière.

## Consommations énergétiques - évolution sur 5 ans



## 5.2.5. Consommables

Différents réactifs sont nécessaires au procédé. Il s'agit essentiellement de :

Traitement des dioxines et furanes :  
charbon actif

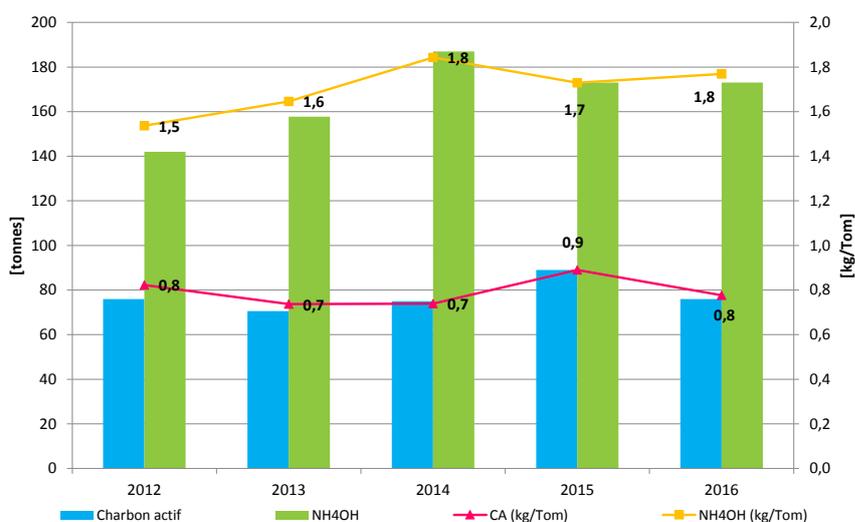
Traitement des NOx : NH<sub>4</sub>OH

Traitement des eaux de rejets : CaCO<sub>3</sub>  
et Ca(OH)<sub>2</sub>

Déminéralisation : HCl et NaOH

Année	charbon actif	NH <sub>4</sub> OH
2012	76,00 tonnes	142,00 tonnes
2013	70,60 tonnes	157,70 tonnes
2014	75,00 tonnes	187,00 tonnes
2015	89,00 tonnes	173,00 tonnes
2016	76,00 tonnes	173,00 tonnes

## Consommations réactifs (1) - évolution sur 5 ans



Ramenées à la tonne d'OM, les quantités de charbon actif sont stables. Les quantités introduites sont mesurées précisément chaque semaine afin de garantir un traitement optimal des dioxines. Notre consommation d'ammoniaque stagne elle aussi.

Année	CaCO <sub>3</sub>	Ca(OH) <sub>2</sub>	
2012	351,00	103,00	tonnes
2013	321,00	79,40	tonnes
2014	476,00	85,00	tonnes
2015	481,00	76,00	tonnes
2016	391,00	73,00	tonnes

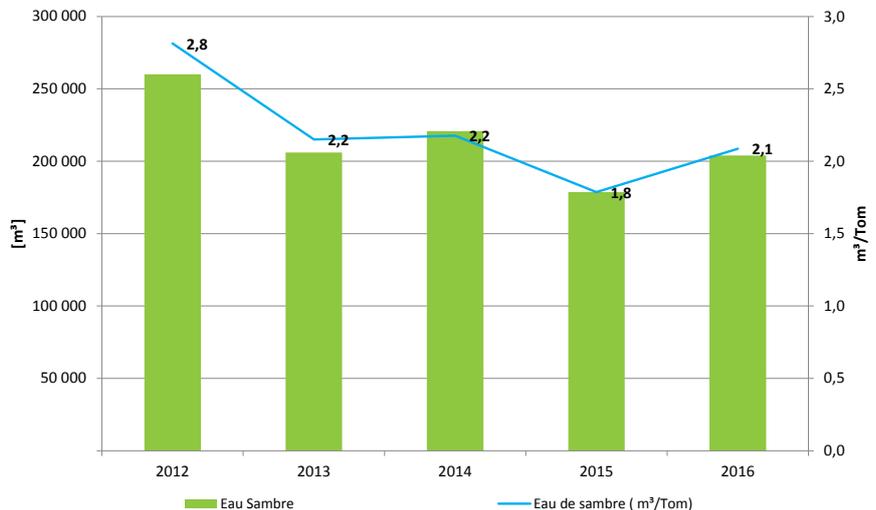
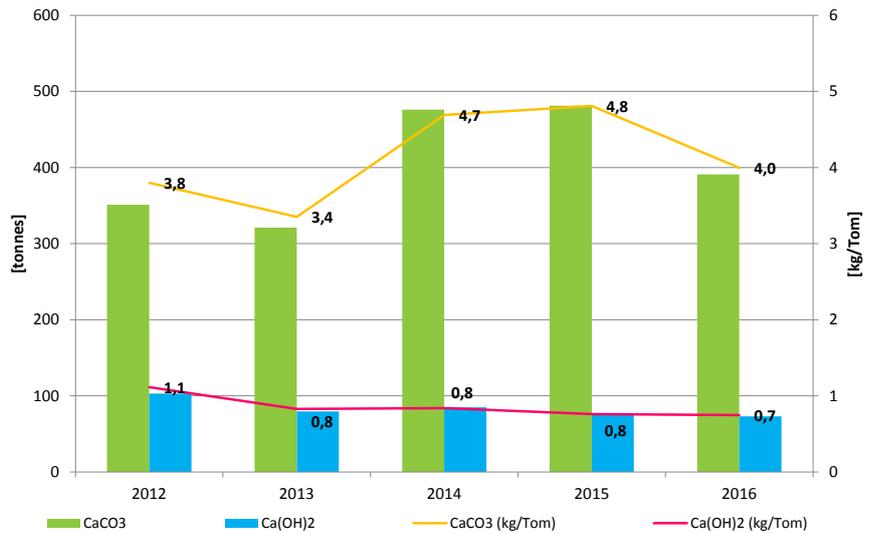
Année	Eau Sambre	
2012	260 000	m <sup>3</sup>
2013	206 000	m <sup>3</sup>
2014	220 848	m <sup>3</sup>
2015	178 694	m <sup>3</sup>
2016	204 000	m <sup>3</sup>

Ramenées à la tonne d'OM, la quantité de calcaire est en baisse tandis que la quantité de chaux est stable par rapport à 2015. Nous avons ajusté le pH dans nos unités de neutralisation, ce qui semble conduire à une diminution de la quantité de calcaire injectée.

La quantité d'eau de Sambre consommée augmente en 2016 car nous avons tenté d'injecter plus d'eau afin de mieux traiter nos fumées.

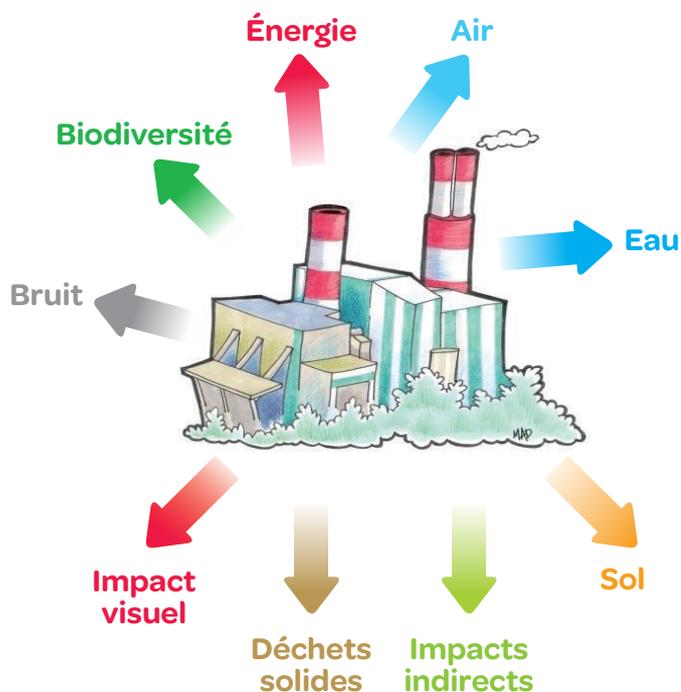
L'ICDI vise à l'optimisation continue des quantités de réactifs et produits chimiques mis en œuvre (objectif 15).

### Consommations réactifs (2) - évolution sur 5 ans



### 5.3. Inventaire des impacts environnementaux (inventaire des « outputs » du site)

Nous décrivons ci-après l'ensemble des impacts classés par secteur de l'environnement :



#### 5.3.1. Bruit

L'étude d'incidences réalisée dans le cadre du renouvellement du Permis d'Environnement avait identifié les sources principales de bruit. Les importants travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation du four 2 nous ont permis de traiter et de fortement réduire ces sources. Une deuxième étude d'incidences, réalisée dans le cadre de la réhabilitation du four n°3, a confirmé que nos efforts ont porté leurs fruits.

La procédure d'organisation des chantiers de maintenance a été instaurée afin de prendre en considération le bruit généré lors des travaux.

##### • Poste de travail

Aucun poste de travail (présence humaine continue) n'est soumis en permanence au bruit. Tout le personnel est équipé du matériel adéquat (casques antibruit et/ou bouchons d'oreilles). Leur port est obligatoire dans certaines zones de l'installation.

##### • Vibrations

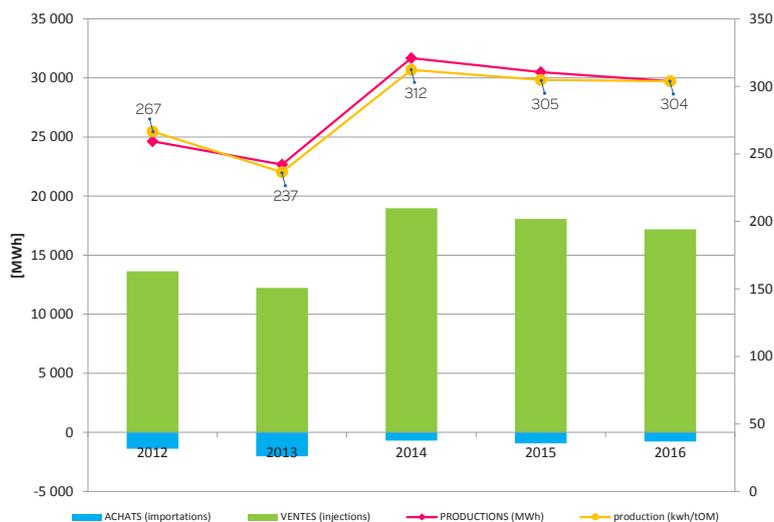
Les machines tournantes essentielles (ventilateurs et pompes) sont montées sur silentblochs. Les Groupes Turbo-alternateurs sont montés sur massifs béton antivibratoires.

Les autres composants principaux de l'usine sont majoritairement des pièces fixes ne générant pas de vibrations.

#### 5.3.2. Énergies

Année	Achats (importations)	Ventes (injections)	Productions (MWh)	
2012	-1390	13 634	24 632	MWh
2013	-2030	12 228	22 659	MWh
2014	-697	18 963	31 674	MWh
2015	-926	18 060	30 486	MWh
2016	-776	17 190	29 719	MWh

Production et échanges électriques - évolution sur 5 ans



Consommation UVE dont	13,3 GWh	
<b>Achat</b>	0,78 GWh	(6 %)
<b>Autoproduction</b>	12,5 GWh	(94 %)

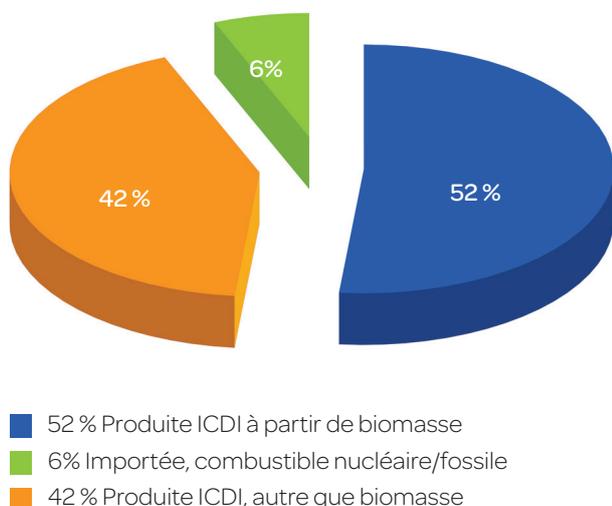
D'après la directive du parlement européen du mois d'avril 2009\*, la fraction fermentescible contenue dans les ordures ménagères est considérée comme de la biomasse. Une étude réalisée par RDC environnement concernant l'analyse du contenu des sacs poubelles de la zone ICDI a montré que la fraction fermentescible des OM de la zone ICDI représente 55% de leur masse. On peut donc estimer que 55% des 12,5 GWh consommés par l'UVE et issus de sa propre production sont produits à partir de biomasse, soit 6,9 GWh.

A noter toutefois que la fraction d'électricité produite à partir de biomasse par l'UVE n'est pas reconnue comme électricité verte.

En résumé :

Consommation UVE dont		% de la consommation totale
<b>Importée, combustible fossile/nucléaire</b>	0,78 GWh	6 %
<b>Total importation</b>	0,78 GWh	6 %
<b>Produite ICDI à partir de biomasse</b>	6,90 GWh	52 %
<b>Produite ICDI, autre que biomasse</b>	5,60 GWh	42 %
<b>Total autoproduction</b>	12,50 GWh	94 %

Au total, 52 % de l'électricité consommée par l'UVE est produite à partir de biomasse.



\*DIRECTIVE 2009/28/EC OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 23 April 2009 on the promotion of the use of energy from renewable sources and amending and subsequently repealing Directives 2001/77/EC and 2003/30/EC

### 5.3.3. Biodiversité

Les activités de l'ICDI n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité du site de l'UVE.

Le rapport entre la surface des sols imperméabilisés et la surface des sols libres est de :

$$\frac{12,608 \text{ m}^2}{31,797 \text{ m}^2} = 0,4 \quad \text{Soit } 40 \% \text{ de surface bâtie.}$$

60 % des terres sont donc entretenues, tondues et parfois plantées d'arbres et d'arbustes (impact positif).

En 2013, un objectif a été ajouté concernant l'amélioration de la biodiversité sur le site. Pour ce faire, nous allons planter des prairies fleuries et pratiquer le fauchage tardif (objectif 28). 300m<sup>2</sup> de prairie fleurie ont été semées à l'été 2013. Cet effort a été poursuivi en 2014 par la plantation de parterres de festuca.

Dans un autre domaine, des cabanes pour oiseaux et des habitats pour insectes, réalisés par d'autres services de l'ICDI, ont été installés en 2016.

### 5.3.4. Air

#### • Odeurs

Afin d'éviter au maximum les propagations des odeurs émanant de la fosse à ordures, celle-ci est équipée de caisses de déversement fermées par des tiroirs hydrauliques. De plus, le ventilateur d'air secondaire du four 2 et le ventilateur d'air primaire du four 3 captent l'air de combustion dans la fosse, ce qui permet aux odeurs d'être aspirées dans les fours. L'objectif n°30 a pour but de connecter les ventilateurs d'air primaire du four n°2 à la fosse, ce qui permettrait d'augmenter la dépression dans celle-ci et donc, de réduire cet impact. Dans un premier temps, un nouveau ventilateur a été installé sous la grille numéro 4 ce qui correspond à la première étape de cet objectif.

#### • Poussières

Les fours sont équipés d'électrofiltres permettant la réduction majeure des poussières, le taux d'abattement est ensuite encore amélioré lors du passage des fumées dans l'unité de lavage humide et des filtres à manches.

#### • Rejets gazeux

Le traitement des fumées est une des parties les plus importantes de nos installations.

Afin d'exercer un contrôle du respect de la norme d'émission de 0,2 ng TEQ/Nm<sup>3</sup> en dioxines et furannes, la Région wallonne a signé, avec chaque intercommunale wallonne gérant une Unité de Valorisation Énergétique de déchets ménagers et assimilés, une convention permettant la mise en place d'un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu.

De manière pratique, des cartouches de prélèvement sont placées sous scellé dans la cheminée de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Tous les 14 jours (pour la ligne n°3) ou 28 jours (pour la ligne n°2), un organisme agréé par la Région wallonne (ISSeP) vient remplacer les cartouches (une par four). Ces cartouches sont ensuite analysées afin de déterminer les quantités de dioxines et furannes émises par l'Unité de Valorisation Énergétique durant la période du prélèvement. Les résultats sont publiés sur le site Internet de la DGRNE (voir ci-après).

Remarquons que tout dépassement des normes doit être justifié auprès du Département de la Police et des Contrôles et peut même mener à la fermeture de la ligne concernée.

Parallèlement, un ensemble d'analyseurs en continu des fumées permet de s'assurer du bon fonctionnement de l'installation et du respect des normes imposées.

Diverses campagnes de mesures des émissions atmosphériques tant sur le four n°2 que le four n°3 composant l'Unité de Valorisation Énergétique du Port de la Praye sont réalisées durant l'année par un laboratoire agréé.

Les paramètres mesurés sont les suivants :

Paramètres mesurés en continu	
CO (monoxyde de carbone)	COT (carbone organique total)
HCl (acide chlorhydrique)	Poussières
SO <sub>2</sub> (dioxyde de soufre)	Taux d'humidité
NO <sub>x</sub> (oxydes d'azote)	O <sub>2</sub>
Paramètres mesurés périodiquement par un laboratoire agréé	
HF (acide fluorhydrique)	Métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, CO, Cu, Mn, Ni, V, Hg, Cd, Tl).
Paramètres prélevés en continu par absorption sur résines	
Dioxines et furannes	
Rappelons que les résultats de ces analyses sont visibles sur le site de la DGRNE à la page : <a href="http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm">http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm</a>	

FOUR 2													
Mois	Vol Fum [10 <sup>6</sup> Nm <sup>3</sup> ]	CO		COT		Poussières		HCl		SO <sub>2</sub>		NOx	
		[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]
Janvier		16,3		0,9		0,8		0,1		13,2		45,6	
Février		13,6		1,0		0,8		3,0		16,9		49,2	
Mars		18,5		1,4		0,8		4,1		17,3		29,8	
<b>TRIMESTRE 1</b>	<b>108,5</b>		<b>1746,5</b>		<b>120,1</b>		<b>86,9</b>		<b>262,2</b>		<b>1713,8</b>		<b>4 503,5</b>
Avril		8,5		1,2		0,7		2,2		12,3		57,9	
Mai		21,9		1,3		0,6		3,7		19,4		53,8	
Juin		32,2		1,4		0,6		4,6		26,3		61,9	
<b>TRIMESTRE 2</b>	<b>77,8</b>		<b>1623,7</b>		<b>100,8</b>		<b>48,8</b>		<b>272,6</b>		<b>1504,1</b>		<b>4 503,8</b>
Juillet		11,8		0,4		0,6		4,3		5,3		69,1	
Août		12,7		0,8		0,8		8,5		10,3		70,1	
Septembre		12,6		1,1		0,8		2,4		9,6		68,4	
<b>TRIMESTRE 3</b>	<b>118,8</b>		<b>1467,5</b>		<b>90,5</b>		<b>86,7</b>		<b>600,6</b>		<b>1000,0</b>		<b>8 224,6</b>
Octobre		13,6		1,4		1,5		2,5		15,4		81,0	
Novembre		14,6		2,0		1,9		4,0		11,1		63,8	
Décembre		13,5		1,7		2,2		5,9		12,4		75,2	
<b>TRIMESTRE 4</b>	<b>89,6</b>		<b>1242,9</b>		<b>153,1</b>		<b>168,8</b>		<b>369,5</b>		<b>1159,6</b>		<b>6 571,8</b>
<b>TOTAL ANNEE</b>	<b>394,7</b>		<b>6 080,5</b>		<b>464,6</b>		<b>391,3</b>		<b>1 504,9</b>		<b>5 377,5</b>		<b>23 803,7</b>
<b>Emissions / T<sub>om</sub>* [g / T<sub>om</sub>]</b>		107,2		8,2		6,9		26,5		94,8		419,6	

\* calcul basé sur le traitement de 56 730t par le four 2 en 2016

FOUR 3													
Mois	Vol Fum [10 <sup>6</sup> Nm <sup>3</sup> ]	CO		COT		Poussières		HCl		SO <sub>2</sub>		NOx	
		[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]	[mg/ Nm <sup>3</sup> ]	[kg]
Janvier		24,8		0,4		0,0		6,7		8,6		57,4	
Février		38,0		0,3		2,6		4,1		9,9		60,8	
Mars		36,7		0,5		3,1		1,8		11,7		61,5	
<b>TRIMESTRE 1</b>	<b>117,5</b>		<b>3 897,9</b>		<b>48,8</b>		<b>222,6</b>		<b>496,6</b>		<b>1182,3</b>		<b>7 035,2</b>
Avril		31,1		0,2		3,0		3,0		3,1		60,1	
Mai		29,4		0,6		2,6		3,5		2,1		53,8	
Juin		28,0		0,8		2,2		2,9		9,2		21,9	
<b>TRIMESTRE 2</b>	<b>96,7</b>		<b>2 852,8</b>		<b>50,4</b>		<b>252,9</b>		<b>303,7</b>		<b>464,8</b>		<b>4 375,6</b>
Juillet		34,1		0,2		2,2		2,2		3,8		26,8	
Août		29,4		0,4		2,4		1,8		5,6		31,0	
Septembre		20,0		0,3		2,6		1,1		2,7		24,0	
<b>TRIMESTRE 3</b>	<b>108,3</b>		<b>3 014,7</b>		<b>30,5</b>		<b>262,1</b>		<b>184,7</b>		<b>440,1</b>		<b>2 951,1</b>
Octobre		40,6		0,5		3,3		2,6		20,1		36,6	
Novembre		62,4		0,6		3,1		2,6		21,3		40,0	
Décembre		59,4		0,4		3,5		3,2		19,2		45,7	
<b>TRIMESTRE 4</b>	<b>81,3</b>		<b>4 400,5</b>		<b>41,9</b>		<b>269,7</b>		<b>228,6</b>		<b>1641,4</b>		<b>3 314,4</b>
<b>TOTAL ANNEE</b>	<b>403,8</b>		<b>14 165,9</b>		<b>171,6</b>		<b>1 007,3</b>		<b>1 213,6</b>		<b>3 728,5</b>		<b>17 676,3</b>
<b>Emissions /T<sub>om</sub>* [g/T<sub>om</sub>]</b>		344,8		4,2		24,5		29,5		90,8		430,3	

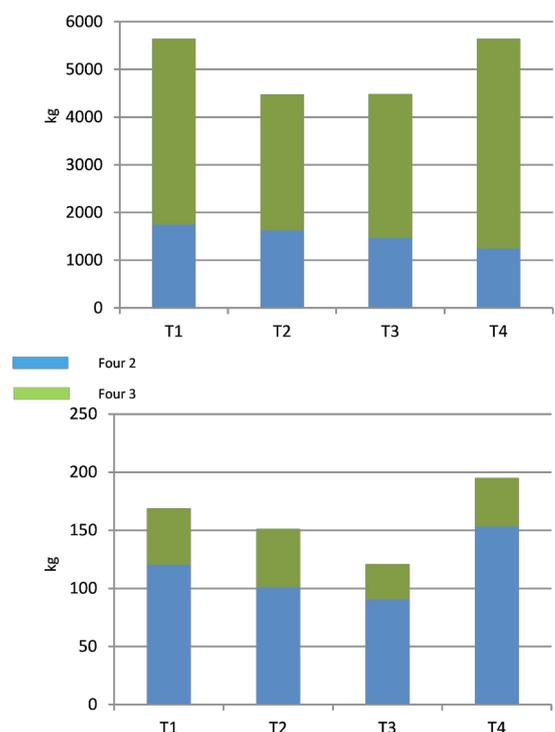
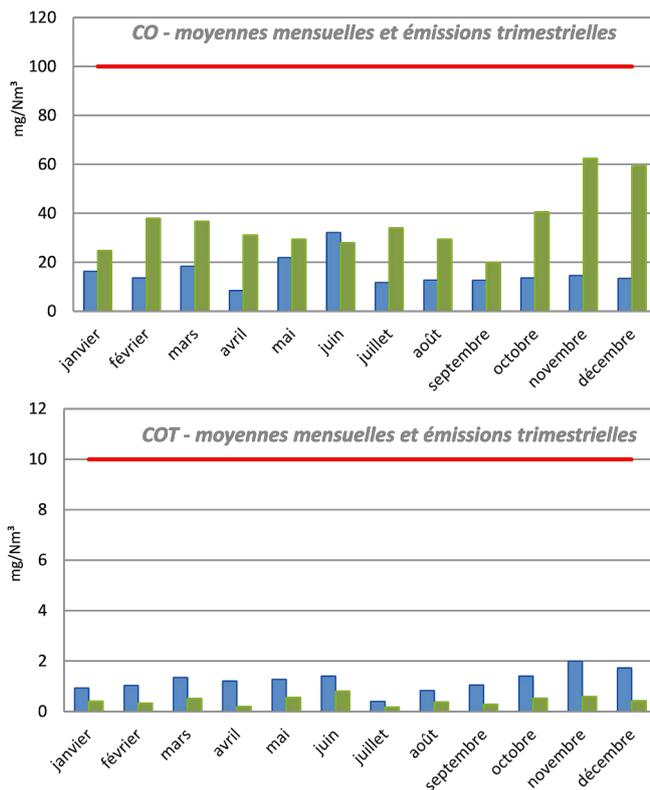
\* calcul basé sur le traitement de 41 081t par le four 3 en 2016

Indépendamment des variations, les valeurs des rejets restent dans les normes de notre permis d'environnement. Les graphiques ci-dessous reprennent les paramètres à l'émission des différents composés mesurés en continu. Lorsqu'un dépassement ponctuel survient, l'alimentation

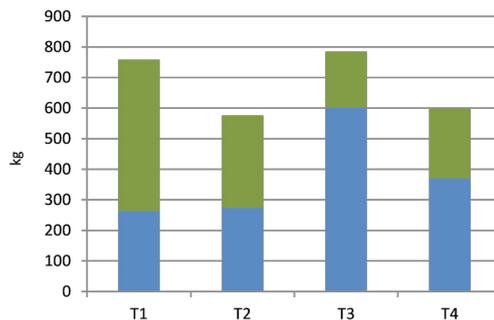
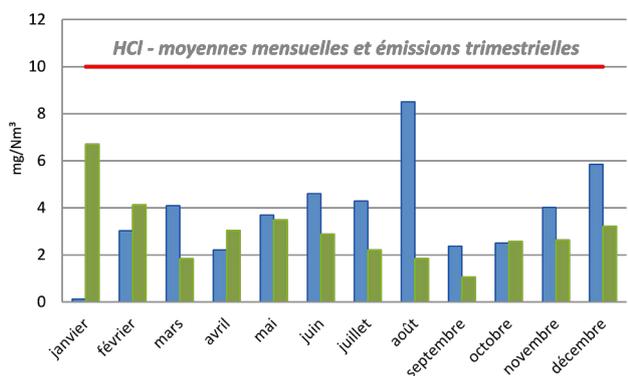
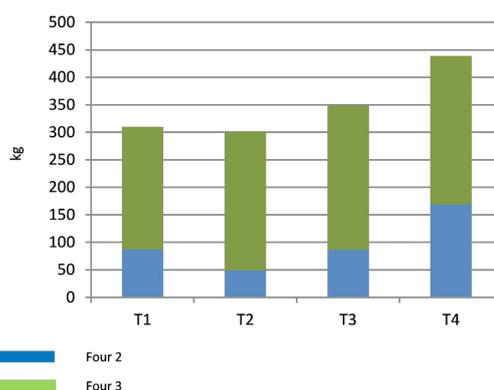
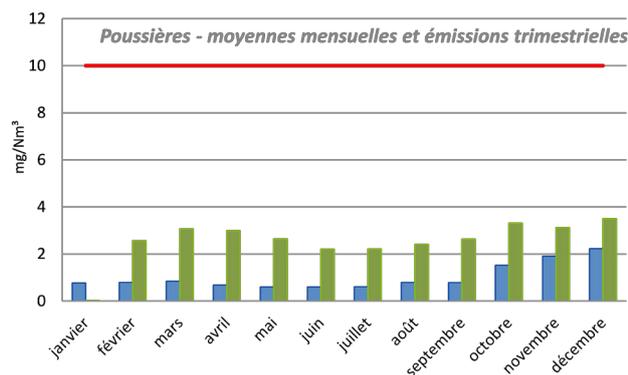
des fours s'arrête jusqu'à ce que la situation soit rétablie. L'origine du dépassement est alors analysée et traitée. La valeur limite d'émission imposée par l'AGW du 21 février 2013 pour les différents composés est visualisée par la ligne rouge sur le graphique ci-dessous.

### Rejets atmosphériques - mesures continues

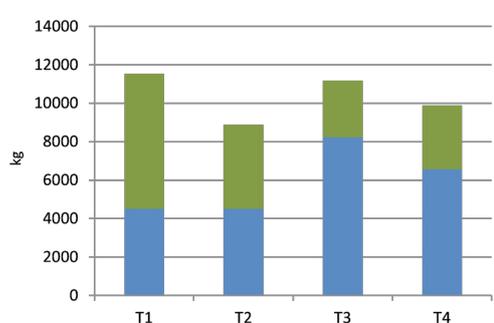
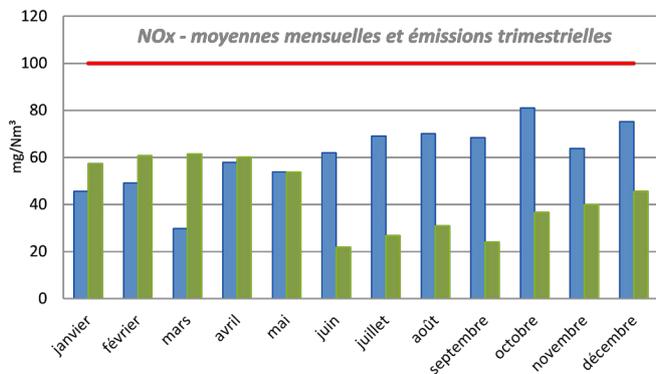
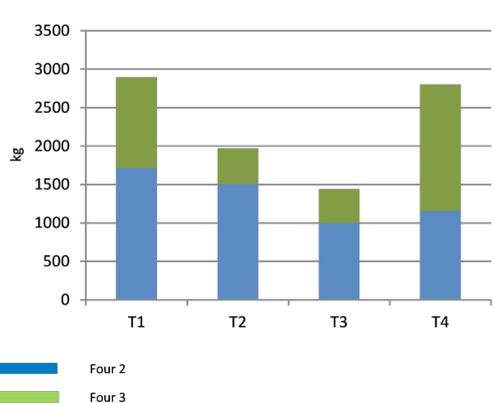
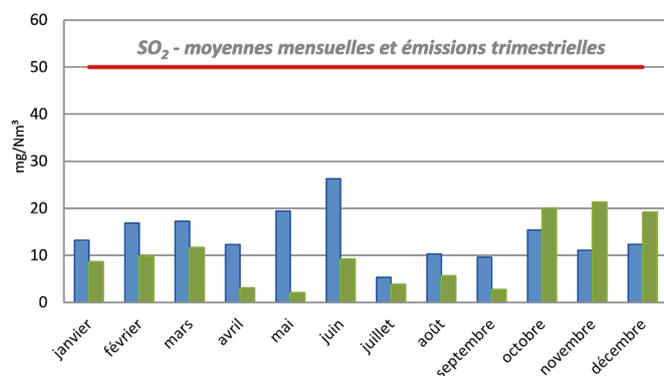
Valeurs corrigées en Nm<sup>3</sup> gaz sec, 11% d'O<sub>2</sub>



Valeurs corrigées en Nm<sup>3</sup> gaz sec, 11% d'O<sub>2</sub>



Valeurs corrigées en Nm<sup>3</sup> gaz sec, 11% d'O<sub>2</sub>



Afin de contrôler les émissions atmosphériques et parallèlement aux mesures en continu, on réalise sur chacun des fours des mesures ponctuelles (2 fois par an) via un organisme agréé.

Les résultats sont bons et ne montrent aucun dépassement.

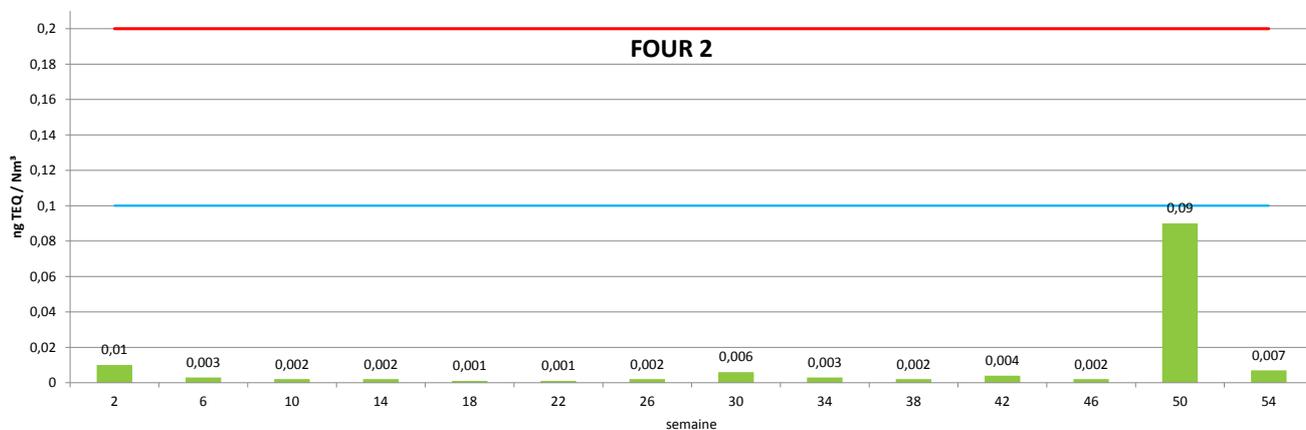
Polluants	Four 2		Four 3		Normes*
	avril 2016	décembre 2016	avril 2016	décembre 2016	Moyenne 1/2 h
Concentrations en mg/Nm <sup>3</sup> 11% O <sub>2</sub> gaz secs					
Poussières	<0,2	<0,4	<0,55	1,1	30
HCl	0,05	0,41	1,7	0,055	60
HF	<0,015	<0,057	<0,074	<0,1	4
SO <sub>2</sub>	<0,082	31	<0,26	4,2	200
NOX	66	80	72	81	300
COT	<1	<1,2	<3	<4	20
CO	7,8	11	48	85	100
NH <sub>3</sub>	0,036	0,2	0,092	<0,076	
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0,05	0,02	0,23	0,10	0,5
Cd + TL	0,00028	0,0046	0,0012	0,01	0,05 (0,03 restriction PE)
Hg	0,00012	0,00038	0,00023	0,00033	0,05

**Campagnes d'analyse:** AW388212.02.A01 AW414511.01.A01 AW388212.02.A01 AW414511.02.A01

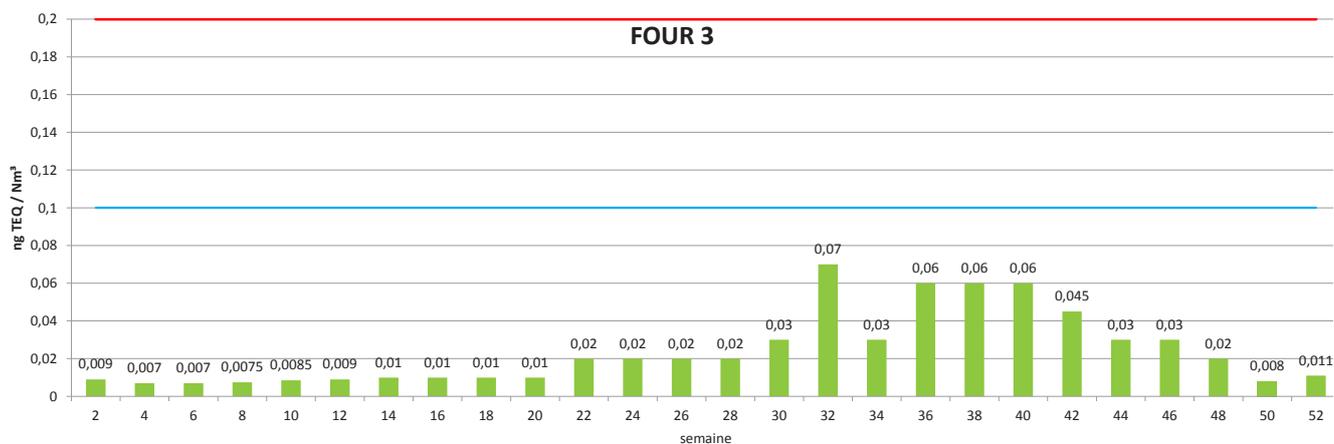
Les teneurs en dioxines et furannes sont mesurées par l'IS-SeP dans le cadre du contrôle en continu des émissions de dioxines provenant des Unités de Valorisation Énergétique publiques wallonnes.

Les dioxines et furannes sont échantillonnés en continu par absorption sur résines puis analysées en laboratoire tous les 14 jours sur la ligne 3 et tous les 28 jours sur la ligne 2.

Le graphique pour le four 2 montre que la valeur limite d'émission est respectée malgré la diminution de l'injection de charbon actif. Le pic de dioxine des semaines 47 à 50 est surprenant bien que restant en-dessous de la norme. Nous avons profité d'un arrêt pour une fuite sur un tuyau de paroi pour inspecter minutieusement le filtre à manches sans rien détecter d'anormal. La cartouche suivante montre un retour à une situation normale nous mettons en cause la mesure par l'ISSEP.



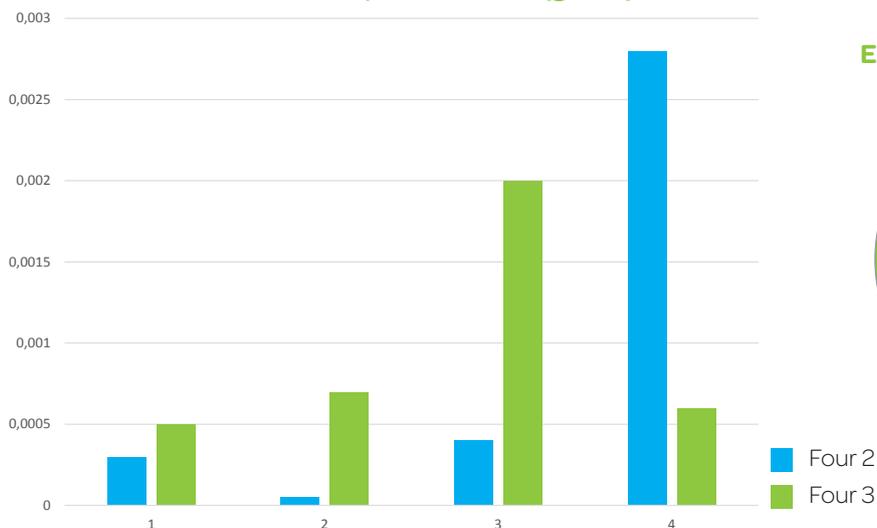
Le graphique pour le four 3 montre que la valeur limite d'émission est respectée tout au long de l'année.



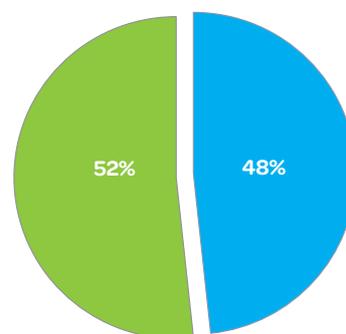
### Rejets atmosphériques - dioxines (bilan annuel)

Trimestre	Four 2		Four 3		Total dioxines [g TEQ]
	Vol fumées [10 <sup>6</sup> Nm <sup>3</sup> ]	dioxines [g TEQ]	Vol fumées [10 <sup>6</sup> Nm <sup>3</sup> ]	dioxines [g TEQ]	
1	108,5	0,00030	117,5	0,00050	0,00080
2	77,8	0,00005	96,7	0,00070	0,00075
3	118,8	0,00040	108,3	0,00200	0,00240
4	89,6	0,0028	81,3	0,0006	0,00340
<b>Total annuel</b>	<b>394,7</b>	<b>0,00355</b>	<b>403,8</b>	<b>0,0038</b>	<b>0,00735</b>
<b>En mg TEQ:</b>		3,55		3,8	7,35
<b>ng TEQ/Nm<sup>3</sup>:</b>		0,0090		0,0094	

### Emissions dioxines par trimestre (g TEQ)



### Emissions annuelles dioxines

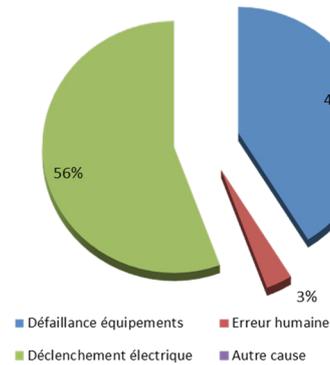
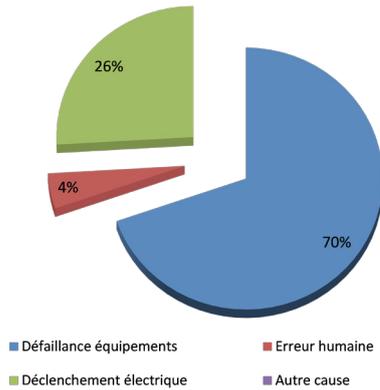


Afin de protéger nos installations de traitement des fumées, un by-pass de ces installations est possible. Notre permis d'environnement limite la durée de by-pass de notre traitement de fumées (incidents sur l'installation) à 60 heures par an et à 4 heures en continu.

## Rejets atmosphériques – by-pass TF

LIGNE 2	
<b>Total annuel</b>	08:17:49
<b>Maximum continu</b>	02:26:10
Causes des BP	
<b>Défaillance équipements</b>	05:47:09
<b>Erreur humaine</b>	00:21:40
<b>Déclenchement électrique</b>	02:09:00
<b>Autre cause</b>	00:00:00

LIGNE 3	
<b>Total annuel</b>	05:25:10
<b>Maximum continu</b>	01:13:40
Causes des BP	
<b>Défaillance équipements</b>	02:13:40
<b>Erreur humaine</b>	00:10:30
<b>Déclenchement électrique</b>	03:01:00
<b>Autre cause</b>	00:00:00



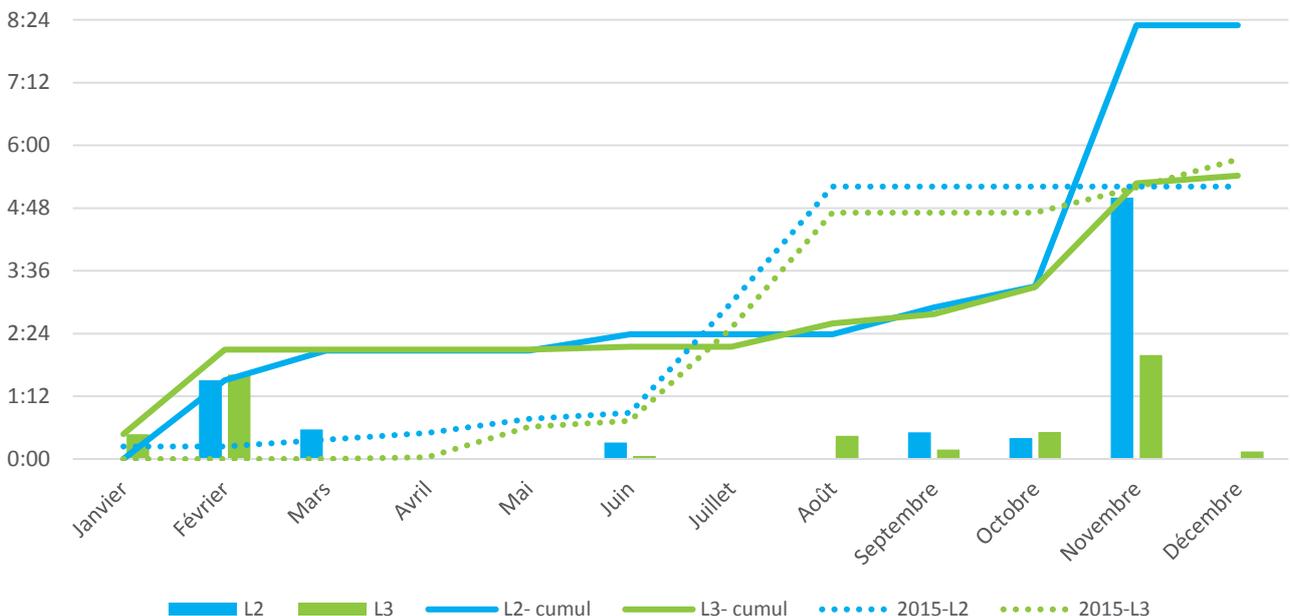
Comme le montrent les chiffres du tableau, nous sommes pour 2016 en cumul à 8h17 sur le four 2 dont 2h26 minutes en continu et 5h25 sur le four 3 dont 1h14h en continu (durées inférieures aux normes acceptées (60h/an et 4h max. en continu)).

De nombreuses analyses ont été effectuées depuis 2012 sur les causes des déclenchements électriques. Ces études nous ont conduits à modifier les caractéristiques de déclenchement de nos disjoncteurs comme prévu dans l'objectif n° 29. De ce fait, le temps de bypass dû à des

blackouts est fortement réduit, ce qui tend à montrer que nos efforts de ces dernières années portent leurs fruits.

En revanche, nous avons eu en 2016 des fuites sur les tuyaux de paroi. La première occurrence a conduit à un long bypass car la vapeur d'eau issue de la chaudière a fait augmenter de façon importante la température à l'entrée du laveur, conduisant à une mise en sécurité de celui-ci. Par la suite, nous avons établi une procédure afin de limiter au maximum ces bypass en conditions dégradées. Les panneaux de paroi fragilisés seront remplacés en 2017.

## Rejets atmosphériques – by-pass TF (synthèse)



### 5.3.5. Eau

L'activité de valorisation énergétique génère des eaux usées. Celles-ci proviennent essentiellement du traitement par voie humide des fumées.

L'eau utilisée par l'usine provient essentiellement de la Sambre. Une partie y est rejetée après traitement, l'autre étant évaporée.

Un des objectifs de l'ICDI était une modification du système d'égouttage du site d'exploitation lors des travaux de réhabilitation du four 2 (objectif 17).

Nous avons opté pour un traitement complémentaire

biologique de toutes les eaux usées arrivant au point de rejet n°5.

Afin de respecter les nouvelles exigences de notre autorisation de rejet des eaux usées, nous avons équipé les points 2 et 3 (eaux pluviales et domestiques) de stations d'épuration individuelles d'une capacité de 8 équivalents-habitants. De nouvelles analyses sont réalisées au point 8 (eaux de ruissellement de la dalle de stockage des mâchefer). De plus, certaines fréquences et certains paramètres de mesures ont été modifiés au point 5.

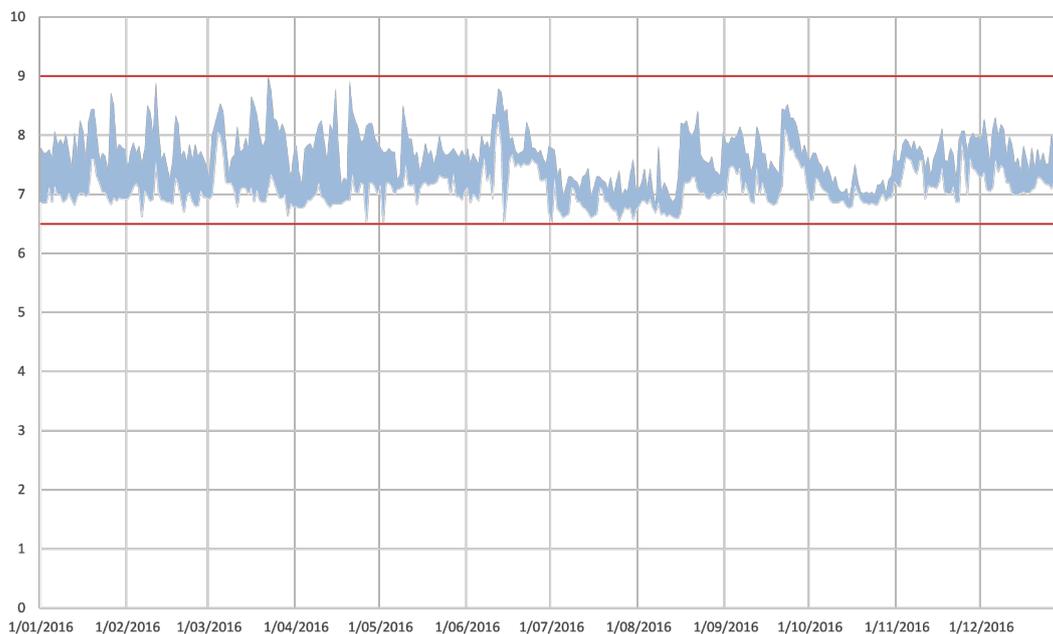
L'objectif 17 est ainsi atteint.

Paramètres mesurés	Unités	Point 5		Point 8	
		Valeurs limites Permis du 18/12/2008	Fréquences	Valeurs limites permis du 18/12/2008	Fréquences
Volume journalier	m <sup>3</sup> /jour	1400	continu	-	-
Température	°C	30	continu	35	annuel
pH		6,5<pH<9	continu	6,5<pH<9	annuel
Conductivité		-	continu		2 X/an
Matières en suspension	mg/l	45	Journalier 4X/an	500	mensuelle
Taille des MES	mm	-	-	10	annuel
Matières séd.	ml/l	0.5	2X/an	0.5	annuel
DBO5	mg/l	30	4X/an	30	2X/an
Hydrocarbures apolaires au CCl4	mg/l	5	4X/an	5	2X/an
Détergents	mg/l	3	2X/an	5	annuel
PCB et PCT	mg/l	0	2X/an	-	-
DCO	mg/l	150	hebdomadaire	150	mensuelle
Fluore	mg/l	10	2X/an	-	-
Hg	mg/l	0.01	4X/an	0.03	2X/an
Cd	mg/l	0.05	4X/an	0.05	2X/an
Tl	mg/l	0.05	4X/an	0.05	2X/an
As	mg/l	0.15	4X/an	0.15	2X/an
Cr	mg/l	0.5	4X/an	0.5	2X/an
Cr6+	mg/l	0.02	2X/an	-	-
Ni	mg/l	0.5	4X/an	3	2X/an
Cu	mg/l	0.5	4X/an	0.5	2X/an
Pb	mg/l	0.1	4X/an	0.2	2X/an
Zn	mg/l	1	4X/an	1.5	2X/an
Cl	mg/l	6000	hebdomadaire	2000	mensuel
Sulfates	mg/l	500	hebdomadaire	2000	mensuel
Dioxines/furannes	ng/l	0.2	2X/an	-	annuel
BTEX	µg/l	-	-	100	annuel
Matières extractibles à l'éther de pétrole	mg/l	-	-	500	annuel
Ag	mg/l	-	-	0.1	annuel
Al	mg/l	-	-	5	annuel
Cl libre	mg/l	-	-	0.5	annuel
Phosphore total	mg/l	-	-	10	annuel
Azote Kjeldahl	mg/l	-	-	55	annuel
Azote total	mg/l	-	-	100	annuel

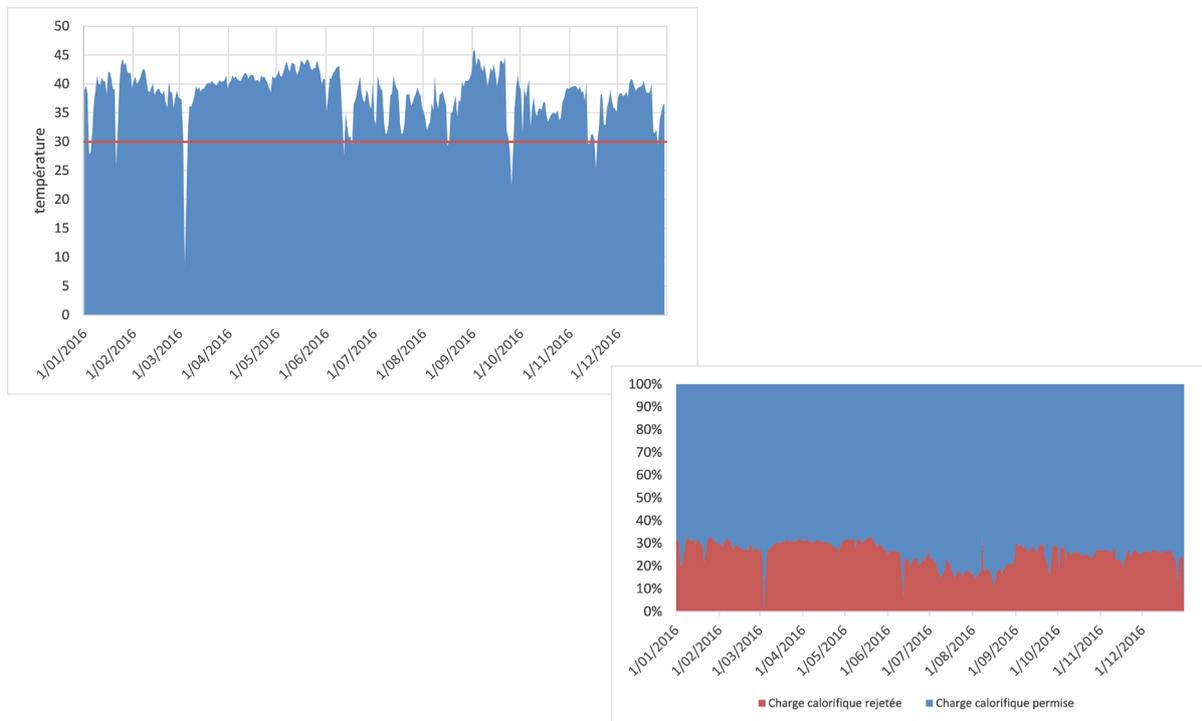
Le graphique ci-dessous trace les pH min et pH max mesurés sur les eaux usées industrielles rejetées au point n°5.

Les valeurs doivent être comprises entre 6,5 et 9. Les normes ont été respectées tout au long de l'année.

### Rejets des eaux usées au point 5 - mesures en continu - pH



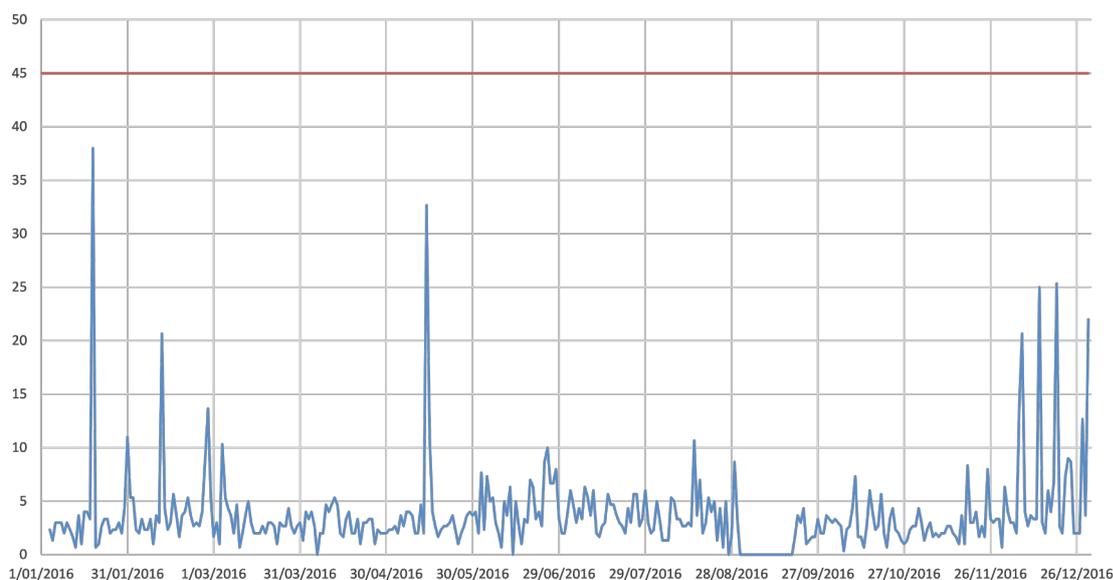
### Rejets des eaux usées au point 5 - mesures en continu - Température



En 2016, nous avons connu des dépassements sur la température de nos eaux de rejet. Toutefois, le graphique ci-dessus montre le rapport entre la charge calorifique de nos rejets et le maximum autorisé par notre permis d'environnement (58m<sup>3</sup>/h à 30°C) ne dépasse jamais 35% même durant les périodes les plus chaudes (été). L'impact environnemental lié à ce dépassement de température n'est

donc pas significatif. Il est important de noter que dans le permis obtenu en 2015 pour la réalisation des travaux du four 1 (D3400/52074/PPEIE/2012/1/FVA/ap-PU) nos considérations ont été prises en compte dans la mesure où notre limite ne sera plus basée sur un chiffre, mais sur une élévation de la température de la Sambre.

## Rejets des eaux usées au point 5 - mesures journalières - MES



## Rejets des eaux usées au point 5 - mesures hebdomadaires

Paramètres	DCO (mg/l)	Chlorures (mg/l)	Sulfates (mg/l)	campagne d'analyse	Paramètres	DCO (mg/l)	Chlorures (mg/l)	Sulfates (mg/l)	campagne d'analyse
Normes	150	6000	500		Normes	150	6000	500	
sem 1	54	2285	193	eu-160105-00091	sem 27	<10	1084	175,5	eu-160705-16277
sem 2	<10	2672	373	eu-1601112-00514	sem 28	100	1623	292,9	eu-160713-17079
sem 3	<30	2205	330	eu-160119-01038	sem 29	<10	1456,4	314,5	eu-160720-17650
sem 4	<10	2095	256	eu-160127-01679	sem 30	<10	2156,5	420,3	eu-160725-17683
sem 5	<100	2261	200	eu-160204-02366	sem 31	<30	2185,2	362,9	eu-160801-18169
sem 6	<100	2945	376	eu-160215-02966	sem 32	75	1666,1	317,6	eu-160809-18711
sem 7	<100	3071	310	eu-160217-03260	sem 33	<10	2366	451,8	eu-160816-19195
sem 8	<100	2801	232	eu-160223-03749	sem 34	43,8	3007,1	495,1	eu-160920-22411
sem 9	60	1862	271	eu-160301-04457	sem 35	62,4	2556,3	283,6	eu-160830-20299
sem 10	<100	2260	362	eu-160310-05330	sem 36	<10	2572	366	eu-170202-02634
sem 11	65	2720	463	eu-160318-06092	sem 37	<10	2115	280	eu-160912-21521
sem 12	<10	2259	343	eu-160323-06718	sem 38	27,8	2186,8	317	eu-160920-22308
sem 13	<30	2372	305	eu-160330-07195	sem 39	34,8	623	145	eu-160928-23422
sem 14				grève	sem 40	35,4	1944,1	396,4	eu-161003-23719
sem 15	<50	1559	263	eu-160411-08103	sem 41	14,8	2836,4	441,3	eu-161010-24478
sem 16	<30	2243	234	eu-160419-08974	sem 42	<10	2559	405,9	eu-161017-25308
sem 17	<10	393	280	eu-160425-09532	sem 43	<10	1872,5	358,8	eu-161024-26173
sem 18	<10	2997	359	eu-160504-10440	sem 44	<10	2041	260,8	eu-161027-26749
sem 19	<30	2678	246	eu-160510-10764	sem 45	71,4	2057	370	eu-161107-27292
sem 20	<10	1834	245	eu-160517-11113	sem 46	<10	1979	230,4	eu-161121-28779
sem 21	120	2490	258	eu-160524-11813	sem 47	34,5	1900,9	302	eu-161123-29089
sem 22	<10	2817	305	eu-160530-12580	sem 48	<10	1470,6	335,2	eu-161202-30158
sem 23	<100	2688	313	eu-160610-13901	sem 49	<10	2142	392	eu-161205-30214
sem 24	138	784	133	eu-160617-14659	sem 50	<10	2200	414	eu-161212-31000
sem 25	<10	1498	184	eu-160621-15016	sem 51	<10	2266	467	eu-161220-32237
sem 26	60	2083	171	eu-160628-15547	sem 52				

Les mesures des concentrations en DCO, chlorures et sulfates des eaux de rejets sont effectuées chaque semaine. les normes ont été respectées tout au long de l'année.

## Rejet des eaux usées au point 5 - mesures trimestrielles

Paramètres mesurés	Unité	Mars 2016		Juin 2016		Septembre 2016		Décembre 2016		Normes
		Rejet 5	Sambre							
MES	[mg/l]	8,8	11,2	40,6	120,7	7,3	25,3	61,7	14	60
DCO	[mg/l]	< 100	16	< 100	18	< 10	10,8	< 10	< 10	150
DBO5	[mg/l]	6	6	12	6	16	6		< 1	30
Hydrocarbures apolaires au CCl <sub>4</sub>	[mg/l]	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,45	0,13	< 0,1		< 0,1	5
Hg	[mg/l]	0,00257		0,00873		0,004		0,0031		0,01
Cd	[mg/l]	0,005		0,005		0,001		0,002		0,05
As	[mg/l]	0,001		< 0,001		< 0,001		0,001		0,05
Cr	[mg/l]	0,003		0,002		0,001		< 0,001		0,15
Tl	[mg/l]	< 0,001		< 0,001		0,002		< 0,002		0,5
Ni	[mg/l]	0,004		0,006		0,016		0,003		0,5
Cu	[mg/l]	0,009		0,01		< 0,001		< 0,001		0,5
Pb	[mg/l]	0,037		0,032		0,032		0,017		0,1
Zn	[mg/l]	0,027		0,095		0,068		< 0,001		1
Campagnes d'analyse:		eu-160310-05330		eu-160610-13907		eu-160906-20852		eu-161213-31180		

Les prélèvements et les analyses sont effectués par HVS.

Remarque : les mesures trimestrielles sont réalisées depuis août 2009 suite à la modification du PE.

Paramètre mesuré	Unité	Mars 2016		Septembre 2016		Normes
		Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	
Volume journalier	[m <sup>3</sup> /h]	16		16		60
Température	[°C]	39,2		42		30
Phases		absence		absence		Absence
Matières en suspension	[mg/l]	8,8	11,2	7,3	25,3	60
Matières sédimentables	[ml/l]	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,5
DBO5	[mg/l]	6	3	16	6	30
Hydrocarbures apolaires au CCl <sub>4</sub>	[mg/l]	< 0,1	< 0,1	0,13	< 0,1	5
Détergents totaux	[mg/l]	< 3,12	< 1,2	< 1,5	< 1,3	3
pH		7,89				6,5 < pH < 9
PCB & PCT	[mg/l]	0		0		0
DCO	[mg/l]	6		< 10		150
Fluorures	[mg/l]	4,77		7,96		10
Cl <sup>-</sup>	[mg/l]	2260		2572		6000
Sulfates	[mg/l]	362,3		366,3		500
Dioxines	[ng TEQ / l]	0,0082		< 0,0979		0,3
Campagnes d'analyse:		eu-160310-05330		eu-160906-20852		

Les eaux rejetées au point 8 sont analysées tous les mois. Il est à noter que lors de ces prélèvements, aucune eau de ruissellement n'est présente dans les chambres de visite. Les prélèvements se font donc sur une eau stagnante présente dans les conduites. De plus, la quantité d'eau rejetée

dépend principalement de la pluie, et par temps sec, on peut estimer que seul 2 m<sup>3</sup> d'eau se jettent dans l'égoût, ce qui semble bien faible en comparaison des débits traités par la station d'épuration de Roselies.

### 5.3.6. Sol

Les aspects « eau » et « sol » sont bien entendu étroitement liés, chacun pouvant avoir un impact non négligeable sur l'autre. Le site est doté de systèmes de prévention adaptés afin d'éviter tout impact sur le sol (doubles parois, encuvements, etc.), ainsi que d'une procédure d'intervention en cas d'épanchement chimique.

Par ailleurs, la gestion des hydrocarbures, des produits chimiques et de la prévention des accidents est inscrite au planning annuel des formations.

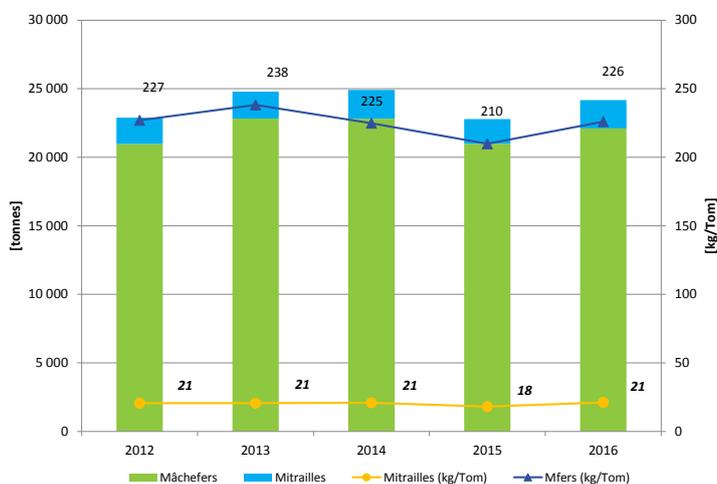
Enfin, une équipe de nettoyage permet de maintenir la propreté du site (objectif 16). L'UVE dispose d'un chargeur sur pneus équipé d'une brosse rotative pour l'entretien des voiries internes.

### 5.3.7. Déchets solides

#### Produits valorisables - Evolution sur 5 ans :

Comme toute entreprise, l'ICDI produit différents types de déchets. Mais certains sont propres à notre activité de valorisation énergétique et nous assurons sur ceux-ci un

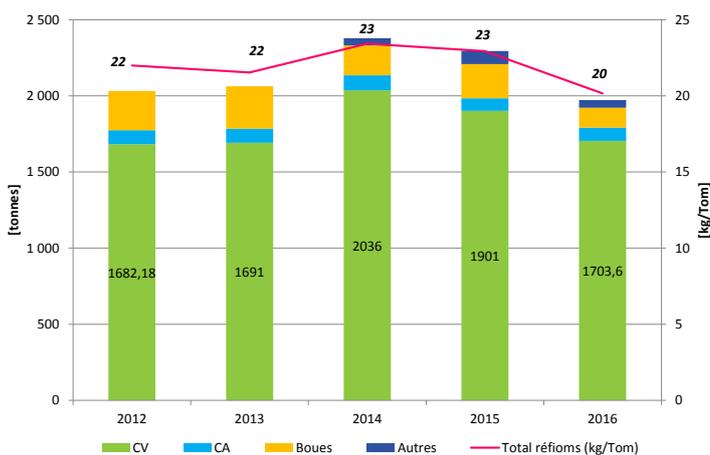
suivi particulier ; une procédure spécifique de gestion des déchets ultimes de l'UVE régit ces opérations de suivi.



Année	Mâchefers	Mitrailles
2012	20 973	1 907 tonnes
2013	22 822	1 972 tonnes
2014	22 807	2 113 tonnes
2015	20 983	1 805 tonnes
2016	22 100	2 068 tonnes

2 068t de mitrailles ont été valorisées en métallurgie durant l'année 2016. Ce chiffre est stable par rapport aux autres années.

#### Réfioms - Evolution sur 5 ans :



Année	CV	CA	Boues	Autres
2012	1 682	92	258	tonnes
2013	1 691	93	279	tonnes
2014	2 036	99	196	47 tonnes
2015	1 901	83	224	86 tonnes
2016	1 704	84	131	50 tonnes

Les quantités de Réfioms sont semblables en 2016 à ce qui a été généré les années précédentes.

Il existe d'autres déchets que ceux produits par notre activité d'incinération, notamment les déchets provenant d'activités secondaires telles que par exemple la maintenance et le nettoyage : suies de chaudière, huiles usées, tubes néon, piles, consommables informatiques,

garnissages des tours de lavages des fumées et des chaînes de déminéralisation, lits catalytiques, manches de filtres, réfractaires.

Ils sont tous gérés, transportés et traités de façon adéquate. Une procédure spécifique de gestion des déchets régit ces opérations de suivi.

### 5.3.8. Impact visuel

L'impact visuel provient principalement des cheminées indispensables au rejet et à la dispersion des fumées générées. Il est important de noter qu'une attention toute particulière a été apportée à la propreté du site, ainsi qu'à ses abords par le nettoyage fréquent des trottoirs situés autour du site.

### 5.3.9 Impacts indirects

Une étude de la mobilité du personnel a été menée par nos soins. Elle tient compte des horaires à poste et des parcours des divers moyens de transport en commun. La conclusion débouche sur une difficulté à utiliser les transports en commun vis à vis du travail à feu continu, cet aspect est dès lors non maîtrisable par l'Intercommunale.

L'étude d'incidences pour la réhabilitation du four 2 a confirmé par ailleurs que le charroi engendré par l'UVE est très limité par rapport au trafic tant sur la N570 comme sur la rue de la Praye.

Nous avons insisté auprès de nos partenaires (fournisseurs, prestataires, sous-traitants) pour qu'ils soient attentifs aux impacts environnementaux qu'ils pourraient produire et nous les sensibilisons à notre démarche environnementale. Des vérifications sont réalisées pendant les chantiers en cours.

Le document envoyé à nos clients privés a été modifié afin de lever l'ambiguïté sur l'adresse de l'UVE et d'éviter ainsi aux riverains de la rue de la Praye d'avoir des camions perdus.

# 6. DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

## Déclaration de Validation

### Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

#### VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60553805b** du 16 avril 2017, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'accréditation BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale année 2016 de l'organisation

**ICDI** portant le numéro d'accréditation **BE-RW-S0000007**

sis à

**1 rue port de la Praye  
6250 Pont de Loup  
Belgique**

et utilisé pour: **Ensemble des activités menées sur le site de l'UVE (Unité de Valorisation énergétique) de Pont-de-Loup**

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 ;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale année 2016 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **16 EA 92/1**

Date de délivrance: **24 avril 2017**



Pour le vérificateur environnemental:

Bart Janssens  
Président de la Commission de Certification



## 7. CONTACTS UTILES

### Par courrier :

ICDI  
Rue du Déversoir, 1  
B6010 Couillet

### Par téléphone :

Numéro vert : 0800 94 234  
Pôle environnemental : +32(0)71 44 00 40  
UVE : +32(0)71 24 00 10

### Par e-mail : [info@icdi.be](mailto:info@icdi.be)

### Notre site internet : [www.icdi.be](http://www.icdi.be)

### Par fax :

Pôle environnemental : +32(0)71 36 04 84  
UVE : +32(0)71 39 14 00

### Département des polices et des contrôles (DPC) Direction de Charleroi

Rue de l'écluse 22  
B6000 Charleroi  
+32(0)71 65 47 00

### Division des permis et autorisation (DPA) Direction de Charleroi

Rue de l'écluse 22  
B6000 Charleroi  
+32(0)71 65 47 65

## 8. REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble du personnel de l'ICDI qui contribue quotidiennement à l'application de notre Système de Management de l'Environnement et qui collabore conjointement à sa maintenance et à son amélioration continue.

Nos remerciements vont également vers nos collaborateurs externes qui ont continué à participer avec dynamisme au maintien de notre SME.

## 9. GLOSSAIRE

<b>DPA</b>	Département des Permis et Autorisations
<b>EPI</b>	Equipements de Protection Individuelle
<b>ICDI</b>	Intercommunale de Collecte et de Destruction des Immondices de la région de Charleroi
<b>SIPP</b>	Service Interne de Prévention et de Protection
<b>SME</b>	Système de Management Environnemental
<b>UVE</b>	Unité de Valorisation Énergétique

## 10. PROCHAINE DÉCLARATION

La prochaine déclaration environnementale sera éditée en mai 2018.



# DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2016

Pour tout renseignement :

0800 94 234

[www.icdi.be](http://www.icdi.be)

La déclaration est aussi  
téléchargeable sur [www.icdi.be](http://www.icdi.be)

